

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 5 février 2015**

## ORDRE DU JOUR

<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2014</u>	<u>3</u>
<u>DÉCISIONS DU MAIRE</u>	<u>5</u>
<u>FINANCES.....</u>	<u>6</u>
<u>2015-02-01 : VOTE DES SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS</u>	<u>6</u>
<u>2015-02-02 : VOTE DES SUBVENTIONS 2015 – RÉGIE CULTURELLE FORT DU BRUISSIN</u>	<u>12</u>
<u>2015-02-03 : BUDGET PRIMITIF 2015</u>	<u>16</u>
<u>2015-02-04 : COMPLEXE SPORTIF – OUVERTURE D’UNE AUTORISATION DE PROGRAMME</u>	<u>37</u>
<u>015-02-05 : ACHAT DES COLLECTIONS DE LA MÉDIATHÈQUE DE FRANCHEVILLE</u>	<u>40</u>
<u>CULTURE.....</u>	<u>42</u>
<u>2015-02-06 : RÉGIE CULTURELLE FORT DU BRUISSIN ANNÉE 2015</u>	<u>42</u>
<u>PATRIMOINE.....</u>	<u>46</u>
<u>2015-02-07 : MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DES GROUPES SCOLAIRES DU BOURG ET DU CHÂTER DEMANDE DE SUBVENTION DETR</u>	<u>46</u>
<u>2015-02-11 : DOTATION D’ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ÉTANCHÉITÉ ET AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE BEL-AIR</u>	<u>47</u>
<u>2015-02-08 : DOTATION D’ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – SÉCURISATION DU COMPLEXE SPORTIF</u>	<u>48</u>
<u>2015-02-09 : DOTATION D’ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – AMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR LA POLICE MUNICIPALE</u>	<u>50</u>
<u>2015-02-10 : DOTATION D’ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – TRAVAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX</u>	<u>51</u>
<u>QUESTIONS DIVERSES.....</u>	

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.*

M. RANTONNET.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose d'ouvrir notre conseil municipal avec l'appel.

*(Mme Rey procède à l'appel)*

**Pouvoirs :** Isabel Santos-Malsch, Josiane Salambier-Michel, Dominique Jauffret, Claire Faÿ

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie Prunaret



**M. RANTONNET.-** Avant d'ouvrir notre conseil municipal, je souhaiterais que nous rendions hommage à Georges Besson qui nous a quittés il y a quelques jours.

Georges Besson a exercé trois mandats dans cette enceinte de 1995 à 2014. Pour ce qui me concerne, j'étais voisin de Georges Besson pendant le dernier mandat et j'appréciais son esprit de tolérance et d'écoute ; c'est important.

En mémoire de Georges Besson, je vous propose une minute de silence.

*(Une minute de silence est respectée par l'assemblée).*

**M. RANTONNET.-** Nous allons commencer ce conseil en désignant un secrétaire de séance.

Un élu de l'opposition souhaite-t-il participer ? Non.

Je propose donc à Anne-Marie Prunaret d'être secrétaire pour cette séance.

*(Mme Prunaret accepte)*

Je vous en remercie.

Vous avez tous reçu avec la convocation, l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Lors de la conférence des présidents, aucune question n'a été posée par le groupe « Francheville au cœur » et quatre questions ont été posées par M. Kretzschmar ; Nous y reviendrons, si vous le voulez bien, en fin de séance, comme il en est d'usage.

• **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014**

**M. RANTONNET.-** Avez-vous des commentaires ?

**M. RIVIER.**- Si vous me le permettez Monsieur Rantonnet, je ne ferai pas de commentaires sur la rédaction puisque cette fois-ci le compte rendu reprend littéralement l'intégralité de nos propos.

Je reviendrai juste sur une de vos affirmations puisque lors de ce conseil municipal quelque peu tendu, j'utiliserais le mot « tendu » de manière un peu atténuée, vous avez affirmé qu'à aucun moment, lors du précédent mandat, vous n'aviez été en mesure de reprendre la parole après M. le Maire de l'époque. Nous sommes remontés sur les trois derniers exercices, à savoir 2011, 2012 et 2013 :

- pour l'examen du DOB 2012, vous êtes intervenu quatre fois après l'Adjoint et quatre fois pendant l'intervention du Maire ;
- lors du compte administratif 2011, vous êtes intervenu quatre fois pendant d'autres interventions, une fois après l'Adjoint et une fois pendant celle du Maire,
- tout comme lors du débat d'orientations budgétaires de 2013 après l'Adjoint et pendant celle du Maire,
- pour le budget prévisionnel 2013, de la même façon pendant d'autres interventions, ensuite de l'intervention de l'Adjoint et à la suite de l'intervention du Maire.

C'était simplement la remarque que je souhaitais faire ce soir.

**M. RANTONNET.**- C'est fait, et vous retrouverez les mêmes interruptions dans l'autre sens pour nos prochains conseils, j'y reviendrais le moment venu.

Je vous remercie. Monsieur Kretzschmar ?

**M. KRETZSCHMAR.**- Merci, Monsieur le Maire, j'avais quatre remarques sur ce compte rendu :

Une première de détail en page 16, c'est une simple erreur de compréhension. Il est précisé : « Est-ce que c'est don ou c'est en plus ? Si vous parlez de la DGF c'est don, si vous parlez de la partie forfaitaire c'est en plus... », il s'agit du dont, d.o.n.t., et non un don, d.o.n. C'est une simple correction orthographique mais qui altère largement le sens de l'expression.

Page 29, Mme l'Adjointe aux Ressources Humaines précisait qu'on retrouverait dans le projet de budget primitif le détail d'une évolution de ressources humaines, je ne l'ai pas trouvée. Je souhaiterais avoir cette réponse dans la suite des débats.

Page 40, vous me précisiez que vous me donneriez des précisions sur l'expression « mesures normatives » dans un vœu formulé porté par l'AMF ; je n'ai pas eu ces précisions. Je suis très intéressé de savoir ce que sont ces mesures normatives.

Page 52, Mme la Première adjointe précisait qu'elle me donnerait le montant de la prime d'assurance qui est acquise par la Mairie de Francheville, je n'ai pas cette information. Merci de me la donner également.

**M. RANTONNET.-** C'est noté Monsieur Kretzschmar. Je vous suggère, à l'avenir, quand vous avez les uns et les autres des commentaires sur le compte rendu que vous recevez avec la liasse complète du conseil municipal de nous faire remonter vos remarques avant le conseil, ce qui nous permettra de faire les modifications et de corriger, éventuellement, les fautes d'orthographe avant le conseil, ce qui éliminerait un certain nombre de questions et nous permettrait d'entrer plus vite dans l'ordre du jour, mais ce n'est pas grave nous allons nous améliorer pendant les six ans qui viennent.

#### • Décisions du Maire

**M. RANTONNET.-** Vous avez le tableau. Avez-vous des questions particulières ?

**Mme DUMONT.-** Deux demandes de précision :

Sur la décision 2014-137 portant sur le service d'impression. Pouvez-vous nous préciser les publications qui sont concernées ?

Sur la décision 2015-05, pouvez-vous nous donner le motif du recours de M. Kretzschmar ?

**M. RANTONNET.-** Absolument. Sur la décision 137, il s'agit essentiellement du coût du Franch'Info qui est un coût de 2 768 €, divisé par 7 000 exemplaires, soit un coût unitaire de 0,39 €.

Ai-je répondu à votre question ?

**Mme DUMONT.-** Oui, je voulais savoir quelle était la publication.

**M. RANTONNET.-** C'est le Franch'Info.

Concernant le recours de M. Kretzschmar, la procédure à ce jour suit son cours, je ne peux guère en dire plus.

**Mme DUMONT.-** Quel est le motif ?

**M. RANTONNET.-** L'objet est la revendication par M. Kretzshcmar d'un groupe autonome avec une libre tribune pour lui-même dans Franch'Info.

**M. KRETZSCHMAR.-** Pas d'un groupe autonome Monsieur le Maire, d'une expression libre d'un conseiller municipal.

**M. RANTONNET.-** Tout à fait.

Nous passons maintenant au chapitre des finances avec plusieurs délibérations présentées par M. Calabre. Nous commençons par les subventions, puis il y aura le budget primitif, le complexe sportif et les collections de la médiathèque.

Monsieur Calabre, je vous laisse la parole et le micro.

## **FINANCES**

### **2015-02-01 : Vote des subventions 2015 aux Associations et au CCAS**

**M. CALABRE.**- Mesdames et Messieurs les Conseillers, la première délibération pour le compte du champ des finances concerne les subventions aux associations.

L'octroi d'une subvention d'une association doit être approuvé par le conseil municipal et 60 associations sont concernées dans le cadre de ce budget primitif 2015.

Compte tenu des demandes de certains conseillers, les subventions proposées pour deux associations seront votées séparément il s'agit des associations AJD Maurice Gounon et le centre social Michel Pache.

Par conséquent, nous proposons un vote groupé pour l'ensemble des 58 autres associations.

Je précise que certains conseillers ne participeront pas au vote pour certaines associations dans les instances desquelles ils interviennent. Il s'agit de :

- Mission locale des Monts d'Or : M. Laverlochère,
- Comité de jumelage : Mme Bardet, MM Guillon, Laverlochère et Roux
- Comité des œuvres sociales : Mme Santos-Malsch
- Centre social Michel Pache : Mmes Barbier, Poulard, Quiblier et M. le Maire.

Par ailleurs, le conseil est sollicité pour approuver l'attribution de subventions à deux établissements publics : le Centre Communal d'Action Sociale et la Régie culturelle Fort du Bruissin. Pour cette dernière, il y aura une délibération séparée dont nous parlerons tout à l'heure.

Mesdames, Messieurs, nous vous demandons:

- d'approuver l'attribution des subventions pour les 58 associations concernées par le vote groupé,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Monsieur le Maire, je vous propose d'engager la procédure de vote groupé pour les 58 associations à moins qu'il y ait une demande de vote distinct pour certaines associations.

**M. RANTONNET.**- Y a-t-il des questions ?

**Mme DUMONT.**- Mon intervention portera sur la subvention au CCAS et sur la mission locale.

La subvention au CCAS était en 2014 de 479 290 €. Elle tombe à 430 000 € en 2015.

Certes, nous avons eu une commission solidarité au cours de laquelle on nous a donné les explications et la justification de cette baisse. Nous en avons pris acte, évidemment, mais nous ne partageons pas totalement les explications données. Nous pensons qu'en ces temps difficiles et suite aux informations données au CA du CCAS : une augmentation du taux de chômage et du nombre de personnes bénéficiaires du RSA à Francheville, il n'était pas opportun de baisser la subvention au CCAS. Nous aurions souhaité *a minima* qu'elle reste égale à celle de l'an passé.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de commission concernant le secteur économique, pouvez-vous nous expliquer comment est attribuée la subvention à la mission locale ?

**M. RANTONNET.**- Monsieur Kretzschmar.

**M. KRETZSCHMAR.**- Merci, Monsieur le Maire.

Je précise que représentant la région Rhône-Alpes au Conseil d'administration de la mission locale, je ne prendrai pas part vote sur cette ligne-là.

Par ailleurs, je ferai la même remarque que ma collègue Odile Dumont sur le budget du CCAS. Je ne comprends pas cette diminution de 10 %. Certes, vous avez affiché une diminution de 10 % de manière générale sur les frais de la municipalité.

Nous retrouvons des plus et des moins dans l'ensemble de ces lignes, c'est un gros moins sur le CCAS et un extrêmement gros moins sur la Régie culturelle, mais nous en reparlerons plus tard.

J'ai déploré en commission Éducation un moins 30 % sur les classes découvertes. Le budget global éducatif est à peu près stable, en revanche, ce sous-budget sur les classes découvertes fait un véritable plongeon, je

ne suis pas sûr que les parents d'élèves l'apprécient beaucoup et encore moins le comité éducatif et les enseignants.

Enfin, je note trois absents dans cette liste de subventions :

- la FNACA, mais peut-être n'a-t-elle pas sollicité de subvention pour cette année, c'est possible ;
- le Groupe Échange Tiers-Monde, cela m'étonnerait qu'il n'ait pas sollicité de subvention
- l'association Francheville Kouandé, il me semble que le drapeau du Bénin flotte toujours dans cette salle. Sauf à considérer que la commune, mais je ne l'ai pas compris jusqu'à présent, souhaiterait rompre l'accord de coopération avec la ville de Kouandé au Bénin, il me semble important de retenir les subventions à cette association.

Merci.

**Mme JAMBON.**- Je voulais insister sur ce que Cyril Kretschmar vient de dire, c'est-à-dire que nous sommes très inquiets de la baisse des subventions allouées aux associations qui relèvent du scolaire ; nous en avons longuement parlé en commission éducation. Il s'agit d'une baisse générale de 27 % cette année.

Nous vous avons entendu plusieurs fois dire que l'éducation était une priorité, voire la priorité. Donc, cela nous laisse inquiets et rêveurs.

Je n'ai pas pu retrouver dans le budget primitif... Mais c'est peut-être une question pour tout à l'heure, j'aimerais avoir précisément les sommes attribuées pour le fonctionnement et pour l'investissement en matériels pédagogiques, parce que j'aimerais être sûre qu'il n'y ait pas de baisse.

L'éducation est à un tournant très important au vu des réformes. On attend beaucoup du système éducatif, il faut montrer que nous sommes là ; nous devons poursuivre les efforts que les équipes précédentes ont faits auparavant.

**Mme BARBIER.**- S'agissant du CCAS, certains dossiers sont maintenant orientés vers le service du surendettement, il y a donc moins de sollicitations, moins de dossiers et donc moins d'aides.

Je remercie le CCAS pour l'effort qu'il fournit tant pour sa participation que pour sa collaboration au maintien des finances communales sur son orientation budgétaire 2015 sans supprimer d'aide aux personnes qui en ont besoin.

Je précise qu'à chaque commission les décisions sont unanimes.

**M. DE PARISOT.**- Je voudrais intervenir sur l'allocation globale de ces subventions.

Je me suis livré à un rapide calcul. Lorsqu'on prend le montant des subventions qui sont dirigées dans le domaine de la culture, on se rend compte qu'il représente 26 % du montant total des subventions allouées cette année.

De ce fait, cela permet de rebondir sur les propos que j'ai pu lire dans les lignes de la tribune libre du Franch'Infos, la culture ne sera pas sacrifiée à Francheville cette année.

**M. RANTONNET.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous allons essayer d'isoler plusieurs chapitres, social, FNACA, Tiers-Monde puis scolaire. Mme Quiblier, Mme Petit, Mme Barbier et M. Laverlochère vont vous répondre.

Je leur laisse la parole, je propose de commencer par le scolaire car j'ai entendu « moins 27 % » or, ce ne sont pas les chiffres que j'ai par-devers moi.

**Mme BARBIER.**- Nous avons discuté du scolaire et des classes découvertes en commission éducation. Par souci d'équité, nous souhaitons donner la même subvention à chaque enfant qui part.

Les années précédentes, on donnait une subvention en fonction des groupes scolaires et des élèves qui faisaient partie de ces groupes scolaires. De ce fait, l'école du Châter avait une plus grosse subvention que les autres mais il n'y avait que deux classes qui partaient, et cette année il n'y a qu'une seule classe.

Nous avons testé soit une subvention égale pour chaque enfant qui partait soit une subvention en fonction du quotient familial... Mais les directeurs d'école et certains instituteurs nous ont dit que le quotient familial serait difficile à mettre en place cette année ; nous avons donc fait le choix de donner la subvention médiane, c'est-à-dire 50 € par enfant, alors que l'année dernière il y avait 35 € pour Bel Air, 47 € pour le Bourg et 100 € pour les enfants du Châter.

Donc, tous les enfants qui vont partir auront une subvention de 50 € mais cela ne veut pas dire que cette subvention sera la même l'année prochaine, cela dépendra du nombre de classes ; s'il y en a plus, le montant sera proportionnel et majoré.

Concernant les crédits alloués au fonctionnement des écoles, les montants n'ont pas baissé, ce sont exactement les mêmes que ces dernières années, c'est-à-dire : 35,50 € pour les enfants de maternelle, 41,80 € pour les enfants en élémentaire, et les crédits pour les directeurs sont de 52 € par classe. Nous n'avons rien modifié.

**M. RANTONNET.**- Merci pour le scolaire, nous continuons avec le CCAS.

**Mme QUIBLIER.-** Pour le CCAS, il est important de savoir que depuis plusieurs années un excédent était reporté d'année en année. En fait, un excédent de 76 000 € a été réintégré.

De ce fait, le CCAS a fait une demande de subvention à la ville moins importante que les autres années. Mais, en tout état de cause, le budgeté 2015 est pratiquement de 13 000 € supérieur au réalisé 2014.

Il y a, effectivement, une diminution des dépenses sur différents postes mais en aucun cas sur le poste des aides aux personnes. Donc, on n'impacte absolument pas la qualité du service de l'aide à la personne.

En revanche, des économies ont été réalisées dans le budget notamment sur certaines formations payantes. La commune paye une adhésion au CNFPT et des formations sont possibles par ce biais-là qui ne coûte pas plus cher à la commune, il a donc été demandé de préférer les formations *via* le CNFPT. Toutefois, si les personnels ne trouvent pas les formations qu'ils souhaitent, ils peuvent aller sur d'autres formations.

Nous avons essayé de rationaliser un certain nombre de dépenses, mais ce n'est absolument pas la qualité de l'aide aux personnes qui est touchée.

**M. RANTONNET.-** Nous passons à la mission locale.

**M. LAVERLOCHERE.-** J'avoue ne pas avoir bien compris la question, je m'en excuse par avance.

Concernant la mission locale, je rappelle à tous que la Ville paye une participation financière pour le fonctionnement de la mission locale, cette participation est calculée sur le nombre d'habitants et de jeunes aidés dans la ville.

Ici, il ne s'agit pas du montant de la subvention qui permet le fonctionnement de la mission locale mais il s'agit d'une subvention complémentaire qui a pour but d'aider de façon individuelle un certain nombre de jeunes Franchevillois sur des projets identifiés. Cette subvention a été reconduite à l'identique de l'année dernière au vu de ce qu'ils ont demandé.

**M. RANTONNET.-** C'est donc le même montant : 500 €.

Pour Echange avec le Tiers-Monde et Kouandé, je laisse la parole à la Première adjointe.

**Mme PETIT.-** M. Kretschmar nous a interrogés sur le GET. Effectivement, cette association n'a pas demandé de subvention cette année, nous avons discuté avec le Président, ils n'avaient pas de projet qui convenait. Ils ont eu l'honnêteté de ne pas demander de subvention cette année, nous en avons donc pris acte.

Il s'agit de 2015, nous reverrons les projets avec les associations pour 2016.

De même, la FNACA n'a pas souhaité monter de dossier cette année. Il y a un partenariat annuel pour disposer de la salle Grapelli pour leur assemblée générale.

Pour Kouandé, nous avons reçu cette association. Je vous rappelle que les subventions sont liées à des projets or, cette association, à ce jour, n'a pas de projet pour différentes raisons, la première est d'ordre politique parce que la situation de ce pays n'est pas stable, leurs élections municipales sont repoussées d'année en année. Pour l'instant, ils n'ont pas de visibilité par rapport à ces choix. Par ailleurs, ils ont des projets qui ne peuvent pas aboutir parce qu'ils n'ont pas de référent sur place suffisamment stable ; ils ont notamment du matériel à Francheville qu'ils souhaiteraient expédier à Kouandé mais ils sont très clairvoyants sur le fait qu'il est inutile de faire partir ce matériel si personne ne peut le recevoir au Bénin. D'après ce que j'ai compris il y a déjà eu une expérience : le matériel a été revendu sur place, cela a desservi l'association et n'a pas aidé les populations visées.

Il n'y a pas de projet à ce jour. Cela fait d'ailleurs plusieurs années qu'il n'y a pas de projet ; c'est une situation récurrente depuis un an ou deux puisqu'il n'y avait pas de projet face au montant inscrit au BP les précédentes années.

Cette année, Kouandé n'a pas de projet, ils n'ont pas de visibilité, on a prévu de se tenir informés mutuellement de l'avancée des événements politiques et économiques de ce pays.

Nous leur avons proposé de créer une association mais ils souhaitent plutôt garder un objet de conseil vis-à-vis du partenariat.

Il n'est pas utile de noter des subventions si on sait pertinemment qu'elles ne seront pas versées.

**M. RANTONNET.**- Si nous avons répondu à l'ensemble des questions nous allons pouvoir passer aux différents votes.

Si on enlève les votes séparés que vous avez souhaités, pour l'ensemble des associations hors centre social, CCAS et AJD, le montant global alloué aux associations en 2015 est légèrement supérieur à celui qui avait été voté à la même époque l'an dernier.

Il me semble important de le préciser avant le vote : dans une période de contrainte budgétaire sans égale, nous maintenons le montant alloué au monde associatif pour les associations qui en ont fait la demande et qui ont un projet bien identifié.

Nous allons pouvoir maintenant passer au vote. Je vous propose de voter hormis les personnes qui ont été précitées tout à l'heure pour toutes les associations hors centre social, CCAS et AJD.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ - ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.**

Nous passons au vote pour la subvention de l'AJD.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR – ABSTENTION DE M. KRETZSCHMAR.**

Nous passons au vote pour la subvention allouée au centre social

*(Il est procédé au vote)*

Enfin, nous passons au vote pour la subvention allouée au CCAS :

*(Il est procédé au vote)*

**LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.**

### **2015-02-02 : Vote des subventions 2015 – Régie Culturelle Fort du Bruissin**

**M. CALABRE.**- Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention à la Régie Culturelle Fort du Bruissin.

Nous soumettons à votre approbation l'attribution d'une subvention de 239.794 € à cet établissement public selon les conditions énoncées dans la convention d'objectifs et de moyens de 2015 entre la commune de Francheville et la Régie culturelle.

Nous vous demandons :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Monsieur le Maire, je vous propose de finir la discussion et d'engager la procédure de vote.

**M. RANTONNET.**- Avez-vous des questions ?

**M. KRETZSCHMAR.**- Je commence par regretter le fait que nous n'ayons toujours pas eu dans cette enceinte de débat sur la suppression du festival de jazz.

Les décisions budgétaires que nous allons prendre sur la Régie culturelle sont empreintes de cette décision qui n'a jamais fait l'objet d'un débat politique et encore moins d'un vote au sein du conseil. Je rappelle que

c'est une pure décision du conseil d'administration de la Régie ; la Régie n'étant qu'un outil au service de la politique culturelle.

Nous n'avons donc pas décidé collectivement au sein du conseil municipal, que l'on soit pour ou contre, de cette suppression.

Le budget de la régie est directement dégrèvé de cette subvention mais pas totalement malgré tout parce que, si je me souviens bien, la subvention de la Ville affectable directement - c'est une comptabilité analytique, elle est donc relative – qu'au festival représentait 93 000 € alors que la réduction du budget de la régie culturelle est de 57 000 € et non pas 93 000 €.

Selon les explications données à la commission culturelle :

- 35 000 € de diminution seraient imputables au festival, pourquoi 35 000 € par rapport aux 93 000 € ? Je ne sais pas.
- 22 000 € correspondraient au moins 10 % applicables de manière irrégulière, puisque vous avez dit Monsieur le Maire que les subventions globales des associations avaient un peu augmenté - il n'y a donc pas moins 10 % sur toutes les associations - sauf la régie culturelle et le CCAS. Les personnes en fragilité sociale comme les amateurs de culture apprécieront ce choix.

Ce qui me paraît particulièrement injuste et totalement inefficace et même pas argumenté dans cette proposition budgétaire, c'est qu'au bout du compte on nous propose une réduction du budget de la régie culturelle de 57 000 €, soit 20 % de moins, avec des sujétions de service public qui sont exactement les mêmes. Je considère que c'est du vol puisqu'on demande à cette régie les mêmes résultats avec un budget diminué de 20 %. Je l'ai dit en commission culture, je ne suis pas sûr d'avoir été compris, je pense qu'au final ce sont les artistes qui seront pénalisés puisqu'on leur demande des efforts de 20 % de réduction pour une production culturelle exactement identique.

On peut considérer que faire un effort de 5 à 10 % est quelque chose qui est « gérable » pour n'importe quel acteur de la société civile, qu'il soit acteur économique ou culturel, moins 20 % c'est du dol, voire du vol, et du vol culturel en l'occurrence.

Voilà les points sur lesquels je souhaitais insister ce soir.

**M. LAMBERT.**- Le budget d'une commune n'est que l'expression chiffrée de la volonté politique des élus.

Un an après votre élection, les Franchevillois ne connaissent toujours pas quelle sera la politique sociale, scolaire, culturelle, sportive que vous allez soutenir pendant votre mandat.

Votre démagogie consistant à mettre en exergue la baisse symbolique des impôts et la diminution des dotations de l'État n'est pas l'affirmation d'une politique.

L'argent n'est pas une fin en soi, ce n'est qu'un moyen d'exercer des choix.

Quels sont vos choix pour répondre aux questions de nos concitoyens ?

Permettez-moi un exemple : vous avez dit, répété et écrit que Fort en jazz coûtait aux Franchevillois 300 000 € et qu'il fallait restituer cette somme aux associations.

Que constatons-nous ?

Vous avez, et c'est votre droit, même si juridiquement vous l'avez mal fait, supprimé le festival de jazz ; vous avez donc économisé 300 000 €.

Le montant total des subventions aux associations a été en 2014 de 473 000 €, vous nous proposez aujourd'hui 423 000 €. Vous nous proposez donc de diminuer les subventions aux associations de 50 000 €.

50 000 € plus 300 000 € de suppression du festival de jazz font 350 000 € d'économies qui ne figurent pas au budget. Ce n'est pas la réforme des rythmes scolaires qui absorbe cette somme car cette réforme est inscrite à votre budget pour 29 000 € dont 14 000 € non encore affectés.

Où sont passés ces 350 000 € ? Soit vous nous avez menti sur le coût réel du festival de jazz, soit vous êtes incapable de respecter vos engagements, mais c'est sans doute les deux.

Ce budget qui a été élaboré dans la précipitation sans la moindre concertation n'est que l'expression d'une idéologie dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est ni modeste ni réfléchie.

**M. RANTONNET.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme PETIT.**- Je vais juste répondre à M. Kretzschmar suite à ses différentes remarques.

Effectivement, nous avons évoqué ce sujet en commission culture. Sur le dossier des sujétions, je pense que votre mesure sur la baisse qualitative de ce que nous sommes capables de proposer dans le domaine culturel au Fort du Bruissin... On vous l'a expliqué, c'est simplement une question de budget. On vous a dit que des appels à projets étaient partis, notamment pour les expositions et le projet du mois de juillet. Il y a des retours intéressants, et je vous assure qu'il y a des artistes capables de proposer des choses très intéressantes pour des budgets modérés.

On ne fera peut-être pas de grandes expositions qu'on va réserver au Grand Palais à Paris et on ne vous empêchera pas de monter à Paris pour les voir mais on pourra avoir des expositions intéressantes à Francheville. Nous vous les proposerons, nous venons juste d'avoir les retours. Nous

aurons l'occasion d'en reparler avec les différents conseillers municipaux qui font partie de la commission culture et de proposer ces projets.

Je ne crois pas que nous tirerons les artistes vers le bas. Au contraire, cela donnera l'occasion de faire émerger des artistes qui n'avaient pas l'occasion de venir.

Quant au budget, je voulais juste vous dire qu'il y a plus de 50 000 € attribués à cette démarche.

Nous souhaitons conserver une part du budget. Nous n'avons pas récupéré toute la part du budget culturel sur autre chose parce qu'il est important pour notre projet alternatif, notamment pour le mois de juillet ou pour d'autres actions pour Francheville mais ce seront des actions destinées au plus grand nombre de Franchevillois. C'est notre objectif, nous l'avons dit et répété, et je le réaffirme ce soir.

**M. LAMBERT.**- Quel est le projet ?

**M. RANTONNET.**- Je vais répondre à M. Lambert.

Que notre politique culturelle ne soit pas la vôtre, je peux le concevoir. Je sais que les socialistes sont fâchés avec les chiffres mais à ce point ? Je suis un peu stupéfait.

Le budget de la régie culturelle est parfaitement identifié, il est de 290 000 € depuis quelques années, tout le monde peut confirmer ce chiffre puisqu'on a un centre de coûts qui est parfaitement identifié avec la régie culturelle.

**M. LAMBERT.**- On est d'accord.

**M. RANTONNET.**- Comme vient de le souligner la Première adjointe, heureusement que nous avons un projet culturel sinon nous serions passés de 300 000 € à zéro. Or, ceci n'est ni possible ni souhaitable.

Ni possible parce que dans la régie culturelle il y a un certain nombre de salariés, ils méritent le respect que vous n'avez pas quand vous invoquez les chiffres. On n'efface pas un budget de 300 000 € avec des coûts fixes dont des coûts de personnel qui sont significatifs.

Effectivement, nous avons supprimé le festival de jazz pour une donnée très simple Monsieur Lambert et Monsieur Kretzschmar, c'est qu'il n'y avait que 61 Franchevillois en moyenne qui s'acquittaient de leur billet. Je ne parle pas des invitations ou des entrées gratuites ou des 2 000 personnes qui fréquentaient gratuitement l'auditorium à Lyon.

*(Intervention inaudible de M. Lambert.)*

Si vous voulez bien me laisser finir, je pense ne pas vous avoir interrompu Monsieur le Conseiller municipal, j'aimerais qu'il en soit de même pour mon propos.

Bien évidemment, avec un tel déficit de fréquentation et un tel déficit financier nous avons honoré les contrats qui, je le rappelle, ont été signés la veille du deuxième tour avec les artistes pour le festival de jazz. Nous avons honoré les contrats signés juste avant l'élection pour mesurer la fréquentation.

Cette fréquentation étant notoirement insuffisante, nous avons arrêté le festival de jazz, comme nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois ici.

À ce jour, il reste encore le centre d'art contemporain et un certain nombre de choses et d'événements quotidiens, qui ne sont pas seulement événementiels, une semaine dans l'année.

Donc, il était ni souhaitable ni possible de revenir à zéro à la régie culturelle à ce jour.

Le budget, effectivement, est dégrevé du montant du festival de jazz qui ne sera pas reconduit cette année.

Pour la politique culturelle de la ville, je crois qu'il y a un CA de la Régie culturelle dans 24 heures, nous aurons l'occasion d'y revenir et de revenir devant le conseil municipal le moment venu pour aborder ce sujet.

Nous allons pouvoir passer au vote.

La convention d'objectifs et de moyens n'est ni plus ni moins que la reconduction de celle de l'année dernière actualisée avec les données de 2015.

Je mets la délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.**

### **2015-02-03 : Budget Primitif 2015**

**M. CALABRE.-** Je vais présenter les grandes lignes du budget primitif 2015.

Les documents envoyés sont conformes à l'instruction M14 de présentation du budget primitif d'une commune.

La présentation générale a été envoyée sous forme papier. Les 63 pages explicitant le détail des dépenses et des recettes ainsi que les annexes ont été envoyées sous forme numérique.

La première diapositive présente les grandes masses du budget que le conseil est appelé à voter. La composition va en être précisée dans les diapositives qui suivront.

➤ **Section de fonctionnement**

Les recettes s'élèvent à 12 698 000 €,

Les dépenses s'élèvent à 13 355 000 €.

Les moyens sont complétés par le résultat de fonctionnement reporté de 2014 pour un montant de 656 000 €. Nous retrouverons le lien avec le résultat de l'année 2014 tout à l'heure.

La section de fonctionnement est équilibrée 13 355 000 €.

➤ **Section d'investissement**

Les recettes s'élèvent à 3 193 000 €.

Il y a :

- un reste à réaliser en matière de fonctionnement de 32 530 000 €
- un résultat de fonctionnement reporté de 8 747 €.

À cela correspondent :

- des dépenses d'investissement à 2 708 000 €,
- un reste à réaliser de fonctionnement de 525 000 €

Ce qui donne une section d'investissement équilibrée à 3 234 000 €.

Le budget total est de 16 589 000 €.

Ces éléments de budget primitif permettent avec les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement de calculer les ratios impliqués par la M14, notamment le ratio des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population.

<b>Ratios</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Strate</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	920	1204
produit impôts directs/population	592	511
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 003	1337
dépenses d'équipement brut/population	157	387
encours de la dette	575	964
Dotation globale de Fonctionnement (DGF)	87	236
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	61,2 %	52,81 %
dépenses de fonctionnement et le remboursement de	95,7 %	96,4 %

capital de la dette		
dépenses d'équipement brut/RRF	15,7 %	28,94 %
encours de dette/RRF	57,4 %	72,10 %

➤ **Résultat net estimé 2014**

Dans la mesure où le budget dont nous disposons pour 2015 intègre le résultat de 2014 nous pouvons présenter ce résultat estimé, étant entendu qu'il sera définitif et acté dans le compte administratif qui fera l'objet d'un vote le 26 mars prochain.

Par conséquent, il s'agit ici d'une estimation. Il est probable que cette estimation sera très proche de ce qui figurera dans le compte administratif d'après les remontées de la trésorerie. Nous pouvons donc les considérer comme quasiment définitives.

➤ **Section de fonctionnement**

En 2014, les recettes sont élevées à 13 152 000€ et les dépenses à 12 589 00 €, ce qui laisse un solde de 563 000€.

À ce solde, s'ajoute un résultat reporté de 2013 de 578 000 €, soit un résultat de clôture de 1 141 000 €.

➤ **Section d'investissement**

Cette section aura enregistré :

- recettes 3 335 000 €
- dépenses 2 688 000 €

Soit un solde de 647 000 €.

Le résultat reporté 2013 étant de 638 000 €, le résultat de clôture de 2014 sera de 8 747 €.

- recettes reportées 2013 32 530 €
- dépenses reportées 2013 525 000 €

Le résultat net pour la section d'investissement est donc de : - 484 000 €

Le résultat de clôture résultant de la somme des deux s'élève à 656 000 €.

➤ **Les recettes de fonctionnement se décomposent en :**

- produits des services, il s'agit des droits : scolaires, de la médiathèque, etc.
- dotations et participations, notamment les dotations de l'État,
- impôts et taxes, qui représentent 70 % des recettes de fonctionnement :

○ impôts locaux :	61 %,
○ droits de mutation :	4 %
○ Dotation de Solidarité Communautaire :	2 %
○ Autres :	1 %

Ce qui est à noter c'est l'évolution entre 2014 et 2015. Pour faire ces calculs, il est entendu que ce qui compte pour 2014 ce sont les ressources dont a disposé la commune, c'est-à-dire ce qui a été voté au budget primitif 2014 mais aussi ce qui a été ajouté par les décisions modificatives.

C'est le total voté (budget + DM) que nous comparons à ce que nous vous proposons de voter pour 2015 dans la mesure où dans notre démarche nous voulons limiter les décisions modificatives aux circonstances exceptionnelles. Par conséquent, nous considérons que les enveloppes mises à disposition des services pour le fonctionnement de la mairie correspondront au budget primitif 2015. Les décisions modificatives ne pourront être que marginales et exceptionnelles.

## ➤ **Budget primitif 2015**

### ➤ **Section de fonctionnement**

#### • Recettes

En dehors des atténuations de charges qui correspondent aux remboursements réalisés sur les congés pour maladie de personnel, nous avons modifié le contrat d'assurance dans la mesure où la couverture des petits risques nous coûtait plus cher qu'une solution d'autoassurance. Par conséquent, nous couvrons les petits risques et les remboursements sont déduits d'autant.

Les produits des services sont à peu près stables, ils sont calculés de façon très prudente.

La fiscalité enregistre une augmentation liée à l'évolution des bases.

En revanche, les dotations de l'État enregistrent une baisse importante puisque la dotation globale de fonctionnement recouvre deux parties : une partie forfaitaire, c'est celle-ci qui aura reçu le choc de la baisse des dotations versées aux collectivités territoriales ; pour la commune de Francheville, cette baisse représente 240 000 €. Ce sont les mesures restrictives sur les dotations que l'État donne aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, la commune de Francheville bénéficiait de deux dotations : dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation. Elle a été éligible en 2012 mais ne l'a plus été ensuite, il y a donc un dispositif de sortie qui se traduit entre 2014 et 2015 par la disparition de 148 000 €.

Pour les revenus des immeubles, on constate une baisse limitée liée à un ajustement suite à une surévaluation des loyers.

Quant aux produits exceptionnels, ils correspondent au remboursement de l'assurance suite aux sinistres importants subis par la commune en 2014. Par ailleurs, il y a des démarches comptables régulières, notamment le rattachement de factures de l'année antérieure qui étaient surévaluées, la prise en compte de cette surévaluation conduit à une baisse des produits exceptionnels.

- Dépenses

Elles se répartissent en :

- frais de personnel 61 %
- charges à caractère général 22,8 %
- frais financiers 2 %  
(intérêts sur emprunts,  
frais financiers liés aux opérations de trésorerie)
- Autres charges de gestion courante 11 %

Ces charges recouvrent principalement les subventions versées aux associations et aux établissements publics. Je rappelle que le CCAS et la régie ne sont pas des associations mais des établissements publics.

Si l'on passe aux chiffres et que l'on compare l'évolution entre le total voté en 2014 et le budget primitif 2015 nous avons pu réaliser une réduction des charges à caractère général d'un peu plus de 9 %, tout en constituant une réserve pour imprévus.

En revanche, les charges de personnel ont été stabilisées, elles n'ont ni augmenté ni diminué.

Les atténuations de produits augmentent légèrement.

Les autres charges de gestion courante diminuent. C'est à ce niveau que nous retrouvons l'impact de l'évolution des subventions, notamment des subventions à l'ensemble des associations et aux deux établissements publics précités.

Enfin, les charges financières, à savoir les taux d'intérêt sur la dette, diminuent puisque nous n'avons pas emprunté en 2014.

Les charges exceptionnelles diminuent également.

Ceci donne une illustration de l'effort dans lequel nous nous sommes engagés de maîtrise des dépenses et d'amélioration de la situation budgétaire de la mairie avec une gestion soignée, rigoureuse, fine. Nous pourrions préciser comment les services ont totalement participé à cette réduction puisque c'est sur eux que cette évolution s'est appuyée.

Notre préoccupation est de maintenir la qualité de travail et la sécurité des personnels en maintenant les charges de personnel qui dément une

politique qui avait, parfois, été annoncée insidieusement à notre rencontre comme une politique de casse sociale.

➤ **Section d'investissement**

L'investissement sera financé par l'affectation du résultat.

En 2014, nous avons :

- des investissements n'avaient pas été ouverts, ils seront donc reportés à hauteur de 484 000 €.
- Un résultat net de 1 130 000 € sur la section de fonctionnement.

Ce résultat net va servir en partie à couvrir ces investissements, le reste faisant l'objet du virement.

• Recettes

Nous retrouvons :

- l'excédent de fonctionnement qui va permettre de financer des investissements
- le virement du solde de l'excédent de fonctionnement

Vous noterez qu'il est normal que nous ayons un excédent de fonctionnement car dans la construction budgétaire des dispositifs d'État et publics, le principe est, quand on raisonne en sections, d'avoir l'ensemble des recettes de départ de fonctionnement en section de fonctionnement qui permettent de couvrir le fonctionnement mais qui doivent laisser une épargne.

Nous allons bénéficier de :

- recettes du fonds de compensation de la TVA liées aux investissements de l'année précédente, c'est-à-dire de l'année 2014,
- de subventions qui ont été notifiées, qui sont liées à des opérations en cours,
- des taxes d'urbanisme
- de cessions pour un montant de 900 000 € recouvrant la vente du terrain de la Dent creuse pour 520 000 € et celle de l'ancien centre social pour 380 000 €.

Ce sont donc les recettes à partir desquelles nous financerons les investissements.

- Dépenses d'équipement

Des opérations ont été inscrites au programme pluriannuel d'investissement, il s'agit d'actions qui ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires pour un montant de 780 000 €.

Cette année, nous avons des investissements courants nouveaux pour un montant de 782 000 €.

Il y a également des investissements budgétés en 2014 qui n'ont pas été réalisés et qui vont être réalisés cette année.

Au total, la commune va réaliser 2 089 000 € d'investissement en 2015.

#### ➤ **Programme pluriannuel d'investissement 2015**

Vous avez un rappel des opérations présentées lors du DOB :

- Aménagement des cimetières	65 000 €
- Fort du Bruissin	130 000 €
- Déménagement des locaux de la police municipale	120 000€
- Provision dispositif vidéo protection	100 000 €
Ce projet est en cours d'études, de discussion et de concertation	
- Complexe sportif (poursuite des études)	100 000 €
- Aménagement de l'aire du Bruissin	65 000 €
- Parking rue du Robert	200 000 €
Déconstruction d'un bâtiment, revêtement, chemin piéton.	

Il s'agit ici des investissements à la charge de la mairie. Il faut noter que d'autres opérations, qui ne font pas l'objet de ce budget, pourront avoir lieu, mais elles ne seront pas à la charge de la commune. Il s'agit d'opérations qui pourront être portées par la métropole, qui concerneraient peut-être le rond-point de la Chardonnière ou d'autres emplacements de parking. Plusieurs projets ont été proposés mais les éléments ne viendront que mi-année au plus tôt.

#### ➤ **Répartition des dépenses d'équipement par fonction**

Cette répartition est la suivante :

- Administration	14 %
Il s'agit de l'équipement et du fonctionnement des services, mais je rappelle que l'administration ce n'est pas simplement des coûts de structure, c'est aussi des services qui sont rendus pour le public par l'administration, par exemple, l'état civil.	
- Scolaire	18 %
- Sport et jeunesse	18 %
- Culture	12 %

- Aménagement urbain	22 %
- Famille action social	2 %
- Sécurité	11 %
- Logement et économie	3 %

Mais il faut voir ce qu'il y a dedans, les diapositives suivantes vont préciser les principaux investissements dans chacun de ces grands secteurs.

### ➤ Principaux investissements par fonction

Pour les services généraux, il y a : les cimetières, un audit informatique, un audit sur les protections collectives sur les bâtiments et un remplacement d'ordinateur qui intervient dans un report d'opération 2014.

Pour la sécurité, ce seront la vidéo protection et les locaux de la police municipale dont nous avons déjà parlé.

S'agissant du scolaire : accessibilité des groupes scolaires, étanchéité des bâtiments de l'école de Bel Air, rénovation des sanitaires de l'école du Châter, isolation de la salle de classe du bourg et divers reports pour les équipements des rythmes scolaires et la poursuite de l'informatisation des écoles. Ces opérations avaient été budgétées en 2014 mais elles n'ont pas été réalisées, elles sont donc reportées.

Concernant la culture : garde-corps et rénovation de la poudrière pour le fort du Bruissin, mise aux normes de l'école de musique, équipements et opérations sur le bâtiment de la médiathèque.

Pour jeunesse et sport : le complexe sportif, sécurité de la salle de gym et matériel de gymnastique, travail d'accessibilité pour la salle Élan, réfection des tennis, une opération de protection collective du gymnase Jean Boistard (protections mises en place sur le toit). Cette dernière opération Jean Boistard était prévue pour 2014, elle n'a pas été réalisée, elle est donc reportée.

Pour la famille : sécurisation de la cour du relais d'assistantes maternelles et rénovation de la crèche de Bel Air.

Pour le logement : subvention pour construction de logement social.

En aménagement : parcours de santé du fort du Bruissin, espace jeune de la route du Bruissin et le parking Robert.

Finalement, si l'on veut vraiment considérer l'effort que fait la commune par fonction, il ne faut pas prendre seulement en compte l'investissement, il faut aussi prendre en compte les dépenses de fonctionnement, y compris la masse salariale.

Nous voyons alors comment se répartit la politique municipale selon ces volets d'action :

Pour l'administration : 3,5 M€. Je le rappelle, l'administration n'est pas seulement la prise en compte des coûts de structure de fonctionnement de la mairie mais aussi des services rendus à la population.

Pour le scolaire, un peu plus de 3 M€.

Pour sport et jeunesse, un peu plus de 1,5 M€, de même que pour la famille et la culture.

Pour l'aménagement et l'environnement, dans lequel nous retrouvons le parking, nous avons un peu plus de 1,3 M€.

Le remboursement de la dette dépasse les 500 000 €, nous sommes à près de 600 000 € cette année.

Puis, nous avons l'action sociale et la sécurité publique et les autres fonctions.

La répartition du budget par fonction clôt notre présentation.

Je vous remercie.

**M. RANTONNET.**- Avez-vous des questions sur cette présentation ?

**M. LAMBERT.**- Mme Chevallier aurait-elle l'amabilité de nous remettre sur la fiche n°3 : « Informations financières – ratios ».

Je vous remercie.

C'est simplement une observation. Je laisserai mon collègue, Maurice Guibert, faire les observations de notre groupe, mais je ne sais pas si les socialistes n'y connaissent rien en chiffres mais en tout cas je n'accepte pas que la parole d'un maire puisse être mise en cause sur des éléments chiffrés et incontestables, en fonction du moment ou de l'argumentation.

Lorsqu'on parle de budget, on utilise comme chiffres de la population 2014 : 13 271 habitants, mais lorsqu'on parle à un journal qui s'appelle « Devant chez vous », qui reprend les propos du premier magistrat de la commune lors des vœux, on affirme que Francheville a 15 000 habitants.

Donc, j'aimerais bien, pour la clarté de nos débats et pour l'honnêteté de la vie publique qu'on s'arrête une fois pour toutes sur les chiffres officiels de la population de Francheville qui ne sont pas ceux déclamés par le Maire lors des vœux ou dans le journal mais ceux produits par le quotidien « Le Progrès », repris par l'INSEE et par l'Adjoint aux finances en 2014.

C'est l'observation que j'avais à faire, je m'en tiendrai là, j'aimerais que les choses soient claires entre nous et qu'on ne s'amuse pas à faire dire aux chiffres n'importe quoi.

**M. GUIBERT.**- Mon intervention portera tout d'abord sur les conditions dans lesquelles les membres du conseil municipal ont pu examiner ce budget.

Alors que vous annoncez dans le Franch'Info de novembre décembre que le budget était bouclé, il a fallu attendre vendredi dernier pour que les élus aient enfin celui-ci finalisé.

Pire encore, lors de la commission des finances, nous n'avions pas en notre possession le budget détaillé, article par article, et aux rares questions posées, M. Calabre a souhaité que celles-ci soient examinées au conseil municipal de ce soir.

Entre la commission et ce soir, il a fallu que nous approfondissions ce budget et posions de nombreuses questions au service financier pour pouvoir comprendre la logique politique et financière de votre majorité. Je remercie Mme Marie Mathieu pour ses réponses précises.

Par rapport au budget présenté ce soir et à l'intervention de M. Calabre, j'aurai plusieurs remarques à faire.

En fonctionnement, vous affirmez baisser les charges à caractère général de 9 % alors que si nous comparons le budget 2015 au réalisé 2014 avec un écart de 400 000 € entre le voté et le réalisé, nous constatons une augmentation de ces charges de 4 %.

Dans ce chapitre, nous pouvons noter des écarts importants sur :

- l'entretien des voiries communales, moins 60%,
- les frais d'actes et de contentieux, plus 11 %
- l'impression de Franch'Info, plus 14 % alors que la suppression d'un magazine sur deux devait générer des économies.

Pour les charges de personnel, vous maintenez une enveloppe identique à celle de 2014 et nous constatons que vous êtes très loin des affirmations du mandat précédent de diminuer ce chapitre de 1 à 2 M€.

Dans le chapitre 65, vous diminuez les subventions aux associations, y compris le CCAS, de 10 % en augmentant vos frais de mission de 67 %.

En recettes de fonctionnement, contrairement à vos affirmations dans le Franch'Info de novembre décembre, la diminution de la dotation de l'État n'est pas de 500 000 € mais de 241 000 €.

L'augmentation des recettes liées à la participation des familles de 22 % par rapport à l'année dernière, la pérennisation du fonds d'amorçage versé

par l'État, l'augmentation de la subvention de la CAF de 17 % sont autant d'évolutions qui doivent atténuer le coût des rythmes scolaires que vous estimez à 300 000 €.

Pour les investissements, nous constatons que vous préférez investir dans la vidéo surveillance, 100 000 €, au détriment de l'informatisation des écoles car aucun crédit n'est inscrit cette année au lieu des 148 000 € l'an dernier.

Je tiens à souligner que la commission sécurité ne s'est jamais réunie depuis sa création pour aborder, entre autres, ce dossier sensible. Vous préférez dépenser 200 000 € pour créer un parking rue du Robert au détriment de l'aménagement de locaux périscolaires à l'école du Bourg, aménagements pour lesquels nous avons obtenu une aide de l'État de 70 000 €.

De plus, vous n'allouez aucun crédit pour la réforme des rythmes scolaires, ce qui démontre que vous préférez les voitures aux élèves.

Enfin, vous allouez 50 000 € pour un parcours de santé au fort du Bruissin alors qu'aucune commission n'a travaillé ce dossier.

Pour les recettes d'investissement, nous notons une forte diminution du FCTVA, moins 220 000 €. Cette diminution va perdurer du fait des faibles investissements prévus cette année.

Suite au virement, l'autofinancement ne représente que 20 % des recettes alors que la vente de deux biens immobiliers représente 33 % de ces mêmes recettes d'investissement.

Pour tous ces motifs, vous comprendrez que notre groupe « Francheville au cœur » votera contre ce budget qui nous paraît plus dogmatique que pragmatique.

Enfin, pour conclure, je voudrais m'adresser à M. Calabre et lui demander s'il confirme ses propos tenus en commission des finances de n'accepter aucune décision modificative en dépenses de fonctionnement cette année alors que l'an passé, ce sont plus de 400 000 € qui ont été nécessaires.

**M. KRETZSCHMAR.**- Si, par tradition, nous avons des documents pédagogiques avant le conseil pour pouvoir y réfléchir, je regrette que cela n'ait pas été le cas soir. M. Calabre a fait un effort pédagogique en séance, il est dommage que nous n'ayons pas eu la substantifique moelle de cette pédagogie avant la séance.

Le document M14 doit sans doute vouloir dire qu'il faut 14 jours pour faire une analyse détaillée et compréhensible, j'encourage les représentants du public à se plonger dans ce document, c'est une réelle difficulté de lecture et de compréhension.

Je souhaite que pour un prochain budget nous ayons auparavant les documents mais également des explications pédagogiques.

J'ai plusieurs remarques quant à la présentation de M. Calabre. Je suis très étonné par ce choix qui est professé de limiter les décisions modificatives à l'exceptionnel. Je ne vois pas comment cela est possible compte tenu des différents aléas dans la construction et la mise en œuvre d'un budget, qui ne sont pas uniquement liés à la vie de la commune mais aussi aux impositions faites par l'État. Je pense que l'État va inventer d'autres choses dans les mois qui viennent qui obligeront, de fait, à passer de fait des décisions modificatives qui ne seront pas qu'exceptionnelles. Je ne comprends pas quelle est la justification politique de ce principe. Une prévision est faite pour être construite mais aussi pour être dépassée et aménagée au fur et à mesure de la réalité de l'exercice.

Deuxième point, je suis ravi de constater que vous annoncez une augmentation des impôts pour 2015 de 1,34 %, contrairement à la communication faite de manière lancinante par votre équipe. Il y a une évolution des bases, c'est naturel, qui va générer automatiquement une augmentation des impôts. Il faut le dire clairement, je vous encourage à communiquer là-dessus, ce sera plus franc.

Troisième point, je note une stabilité du montant de la ligne « frais de personnel ». Compte tenu des effets naturels des ressources humaines, l'effet de noria, effet de levier bien connu en matière de ressources humaines, je considère que ce budget est en baisse puisqu'il est mécaniquement en hausse, même s'il n'y a pas de modification substantielle de la masse salariale. On ne peut pas dire, contrairement à ce que disait M. Calabre, que c'est une stabilisation des masses financières engagées pour les ressources humaines, c'est une diminution de fait compte tenu de ces effets mécaniques sur la masse salariale.

Pour ce qui est des investissements en tant que tels, j'ai été surpris de la présentation en deux parties :

- une partie liée à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), qui est conforme à quelques dizaines de K€ près à ce qui a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires ;
- des schémas pluriannuels d'investissement. Je ne sais pas quelle est cette notion dont le montant est à peu près équivalent puisque vous nous annoncez 780 000 € en PPI et 765 000 € en dépenses courantes et en schémas pluriannuels d'investissement.

Je reviendrai sur quelques éléments qui ont été évoqués dans le dob. Vous nous avez renvoyés à un débat politique ce soir, donc je le fais :

Vos investissements sur la vidéoprotection sont toujours incompréhensibles. Qu'est-ce qu'un budget de 100 000 € alors qu'une caméra de vidéosurveillance a un coût moyen, selon ce qui est fait par les communes en France, entre 27 et 37 000 €. Avec trois caméras peut-on sérieusement surveiller ne serait-ce qu'un équipement public de la commune sans parler de vidéosurveillance de la voirie publique sur laquelle vous ne vous êtes toujours pas engagés clairement sur le plan

politique ? Je ne le souhaite pas bien sûr, je considère que c'est totalement inutile en matière de réduction de la délinquance (*propos inaudibles*) mais je crois que vous êtes relativement attachés à ce fétichisme de la vidéosurveillance.

Concernant les parkings, nous les avons longuement évoqués, quelle aberration de faire financer par la commune un équipement qui n'est pas étudié plus précisément ? Quel est le besoin réel en matière de parkings ? Tout le monde a besoin de plus de parkings, c'est clair, on sait que les clients voudraient se garer dans les commerces eux-mêmes ou dans les écoles si c'était possible.

La compétence de la voirie et une compétence communautaire pour 95 % des surfaces de voirie de la commune. Pourquoi les Franchevillois doivent-ils faire un effort particulier sur ce sujet ? Je crois que c'est un affichage tout à fait artificiel que vous faites de ce champ-là.

Par ailleurs, vous parlez très légèrement d'un engagement potentiel de la métropole sur le rond-point de la Chardonnière et sur un nouveau parking. Je ne sais pas où vous imaginez que la PPI de la métropole s'engagera sur ces dossiers alors que vous ne parlez pas de la démarche de promotion des modes doux. Maurice Guibert disait que vous préférez les voitures aux enfants, on peut dire que vous préférez également les voitures aux vélos ou aux déplacements piétons ce sur quoi on peut faire des efforts notables sans grever les finances de la commune puisque c'est la métropole qui les finance.

Merci.

**Mme JAMBON.**- Je voudrais une précision. Tout à l'heure, j'ai eu la réponse pour les crédits de fonctionnement des écoles mais je l'avais déjà eue en commission. C'est surtout au niveau des investissements qui sont prévus dans les écoles ; si j'ai bien compris votre présentation, 6 600 € sont prévus pour l'informatisation dans les écoles ; c'est un report. Le restant que vous avez annoncé porte sur des travaux sur les bâtiments, qui sont des travaux liés à l'obligation de mise en conformité pour l'accessibilité, mais j'aurais voulu savoir ce qui est prévu pour les investissements pédagogiques dans les écoles, par exemple, sur la poursuite du parc informatique.

J'ai une autre question très précise, une hausse de la participation des parents est annoncée sur le temps d'activité périscolaire, il me semble que ce sont 105 000 €, alors que la participation effective aux activités du jeudi après-midi est en baisse, nous avons appris que 49 % d'enfants fréquentent ces TAP, ce qui est bien en dessous des prévisions que nous avons retenues l'an passé, qui étaient de 60 à 70 %. Comment comptez-vous équilibrer ? Si peu d'enfants participent, il n'y aura pas une hausse de rentrée d'argent.

**M. DE PARISOT.**- Je voudrais tout d'abord féliciter l'équipe municipale qui a fait ce difficile exercice de construire un budget malgré les handicaps que

représentent la baisse de la DGF et la prise en charge de la réforme des rythmes scolaires, et ceci, il est important de le souligner, en maintenant le cap de ne pas alourdir les taux de l'imposition locale.

Cet exercice a été rendu possible grâce à la volonté d'engager une réflexion autour de la réduction des dépenses de fonctionnement. Réflexion, comme je l'ai bien compris, avec la collaboration de l'ensemble des services municipaux, qui conduit à une diminution de près de 9 % de ces dépenses de fonctionnement.

Je salue cette initiative qui est réalisée pour la première fois depuis 25 ans puisque, par le passé, elle n'a jamais été envisagée, même quand les recettes étaient en diminution.

Merci.

**M. GUILLON.**- Pourrais-je avoir à nouveau la *slide* 3, s'il vous plaît?

Le texte de mon intervention a été mangé parce que j'ai eu un virus aujourd'hui qui m'a détruit mon ordinateur mais ce n'est pas grave car je connais le sujet.

Vous voyez que sur la deuxième ligne au budget primitif, il y a 592. Tout à l'heure, j'ai entendu parler de propos excessifs, on a parlé de vol, de dol, c'est plutôt les Franchevillois qui sont volés. Regardez les produits des impôts directs : 592 €, donc les 1,9 % de M. Kretzschmar qui sont votés par l'État, la commune ne peut rien faire. La moyenne des villes comparables est de 511 €. Le Franchevillois est pressurisé de 16 % supplémentaires, vous vous rendez compte de l'importance que cela revêt.

On essaye de nous donner des leçons mais à Lyon on augmente les impôts de 5 % sans savoir ce que la métropole va faire.

**M. LAMBERT.**- Vous voulez qu'on aille à Cannes aussi!

**M. GUILLON.**- Cela fait partie de la communauté. On paye ici les impôts de Lyon. C'est une intercommunalité, on paye les impôts de Lyon ; ils ont augmenté de 5 %. Les délégués communautaires se sont augmentés de 20 %, ce qui est absolument scandaleux, et ils voudraient maintenant nous donner des leçons. Les socialistes sont capables de travailler à faire payer les autres mais pas avec leur propre argent.

**M. LAMBERT.**- M. Rantonnet est conseiller communautaire, il peut baisser sa subvention.

**M. GUILLON.**- Je lui dis.

**M. ROUX.**- Après la suppression de 31 places de stationnement de proximité avec les commerces et les écoles lors de l'aménagement du parvis de la mairie, je suis heureux de constater que notre équipe investit 200 000 € dès 2015 pour répondre à la forte demande qui nous a été faite

de stationnement dans le quartier de Francheville le haut et ailleurs dans Francheville.

Voilà ce que je voulais dire.

**M. LAMBERT.**- Cela aurait manqué quand même.

**Mme BARBIER.**- Je ne vais pas parler de chiffres, on en a assez parlé comme cela, mais je veux souligner le travail remarquable du budget primitif 2015 effectué et présenté par M. Calabre, parce que cela a été énorme compte tenu de la baisse de dotations de l'État, ce qui oblige de faire des économies, le budget est équilibré et sans emprunt.

Il y a une bonne maîtrise des impôts, par conséquent pas d'augmentation d'impôts.

**M. GOURRIER.**- Je voulais revenir sur un sujet parce que les polémiques durent depuis pratiquement un an sur la population de Francheville. Il faut savoir que l'INSEE, qui est quand même la référence en la matière, a publié le 29 décembre la population nationale, la population 2012 puisque le calcul des populations se fait sur cinq ans et on fait une moyenne. La population qui a été calculée par l'INSEE est donc officiellement la population 2012.

Comme ces populations sont les seules qui sont officielles, elles servent de calcul pour des dotations au niveau des communes.

Mais, il n'en reste pas moins qu'il s'agit bien physiquement de la population 2012. Quand on est dans une commune, un certain nombre de coûts, de dépenses et de recettes sont calculées sur cette donnée, je ne le nie absolument pas. En revanche, physiquement, des personnes habitent sur la commune et elles n'étaient non pas de 13 271, le dernier chiffre INSEE est de 13 599 en population municipale et de 13 887 en population totale pour Francheville en 2012. Il suffit de faire une rapide règle de trois pour savoir que si on extrapole sur la base de la croissance de la population, physiquement, sur la commune, à la limite pour des familles qui ont des enfants, le nombre de véhicules qui circulent sur la commune, etc. nous sommes maintenant proches de 15 000 habitants physiquement sur la commune. Ce n'est certes pas un chiffre officiel mais le dernier chiffre officiel connu est bien le chiffre de la population 2012 et nous sommes en 2015.

**M. LAMBERT.**- Naturellement, je n'ai pas le droit de répondre ?

**M. RANTONNET.**- Si.

**M. LAMBERT.**- Je suis très content de cette intervention parce que soit on s'appuie sur des chiffres officiels, je suis d'accord avec vous, ce sont effectivement les chiffres de 2012 mais quand on fait des comparaisons et qu'on dit publiquement : « En 25 ans, la population a augmenté et on prend le chiffre de 1989 qui, par hypothèse, le chiffre officiel de 1989 n'est pas celui de 1989, c'est forcément le chiffre de 1987.

**M. GOURRIER.-** Non, c'est faux.

**M. LAMBERT.-** Bien sûr que si ! Si le chiffre de 2014 officiel est le chiffre de 2012, le chiffre de 1989 officiel est le chiffre de 1987.

**M. GOURRIER.-** C'est faux. La méthode de calcul sur 5 ans n'existait pas en 1989. Elle est appliquée uniquement depuis 2006. À l'époque, c'était bien la population de l'année.

**M. LAMBERT.-** Non, pas du tout, il y avait des recensements tous les cinq ans.

**M. GOURRIER.-** Qui étaient des recensements totaux alors qu'aujourd'hui, on recense chaque fois par tranche de 20 % et on a, au bout de 5 ans, 100 % de la population recensée et on fait la moyenne.

À l'époque, cela n'existait pas, la nouvelle méthode sur cinq ans date de 2006. À partir de 2006, on a commencé à calculer la population en raison d'un recensement partiel de 20 % tous les ans. En 2006, le chiffre était de 11 667, nous étions en 2012 à 13 599 donc, logiquement, nous sommes à peu près 15 000.

**M. LAMBERT.-** « Logiquement », « à peu près », c'est votre logique et c'est l'à-peu-près, c'est vous qui le dites.

**M. GOURRIER.-** Faites la moyenne de croissance de la population, il n'est pas possible que la population ait diminué puisque le nombre de logements augmente.

**M. LAMBERT.-** Nous n'allons pas faire un débat sur ce sujet. Je pensais simplement et humblement que nous pouvions nous accorder sur des chiffres officiels pour éviter ce genre de polémique.

Si vous voulez continuer à extrapoler en disant « logiquement ou par calcul, c'est cela », continuez mais ce n'est pas honnête. C'est tout.

**M. GOURRIER.-** Si, c'est tout à fait honnête parce que quand vous faites une prévision pour construire des écoles, vous êtes obligés de tenir compte de la population qui habite ici et non pas de celle qui y habitait il y a cinq ans.

Maintenant, vous avez un deuxième indicateur, qui est fait tous les ans, il s'agit du nombre de logements. Nous n'avons pas le nombre de logements en 2014 mais nous avons celui de 2013. Si vous partez du nombre de logements, vous avez la croissance du nombre de logements réel, physique sur la commune entre 2006 et 2013 et vous avez le même ratio de nombre de personnes habitant par logement qui ne bouge pas puisqu'il est calculé tous les ans par l'INSEE et vous vous apercevez que vous avez entre 14 500 et 15 000 habitants. Vous n'y pouvez rien. Il serait irresponsable de considérer que nous sommes 12 300 pour faire des prévisions d'augmentation de moyens en particulier de besoins en classes, en écoles, etc. de sous-estimer la population pour je ne sais quelle raison.

**M. RANTONNET.**- Parfait. On va arrêter ce débat sur la population. Nous aurons l'occasion dans les mois et années qui viennent de confirmer ces chiffres d'une augmentation de 50 %.

Je laisse la parole à M. Laverlochère pour la partie sécurité, en réponse à M. Kretzschmar.

**M. LAVERLOCHERE.**- On peut remarquer qu'un budget représentatif est consacré à la sécurité sur 2015.

Il ne faut pas oublier que nous avons un historique. Dès lors que l'on prend la responsabilité de mettre en place des locaux dignes de ce nom pour la police municipale, cela a un coût et c'est représentatif même si par fonction cela reste à hauteur de 11 % du budget global.

En ce qui concerne la vidéoprotection, je sais qu'une question diverse a été posée, je pense qu'on y reviendra en fin de conseil.

En termes de chiffres, il s'agit d'être le plus juste possible. Une caméra à 27 000 € existe mais ce montant comprend des frais de travaux, notamment de tranchées ; on est alors sur ce genre de budget. D'autres solutions existent, notamment par des liaisons filaires ; avec un budget prévu de 100 000 €, on a la possibilité de faire quelque chose de significatif. Je vais donner un minimum d'informations, ce budget correspond à la sécurisation de bâtiments publics et a un minimum de recueil d'informations, d'enquêtes à destination des forces de l'ordre.

**Mme BARBIER.**- Concernant l'éducation, nous avons prévu un budget d'investissement de 278 000 € qui comprend : 10 710 € de mobilier, 34 000 € de matériel, 35 000 € d'informatique et 178 000 € de travaux dans les écoles. Il s'agit d'un investissement courant hors PPI.

S'agissant des recettes périscolaires, elles ont effectivement augmenté, tout simplement parce qu'il y a eu la création cette année de nouveaux services périscolaires, notamment les jeudis après-midi et les mercredis matin de 7 h 30 à 8 h 30 et de 11 h 30 à 12 h 30, le mercredi après-midi, il y a le centre de loisirs du bourg, il n'y a pas d'études le jeudi après-midi et il y a une heure de périscolaire de plus.

Pour l'année prochaine, nous nous basons sur 50 % de fréquentation des élèves.

**M. CALABRE.**- Je suis très heureux des questions extrêmement utiles et intéressantes qui nous ont été posées.

Naturellement, les commentaires n'étant pas des questions, je ne vais peut-être pas les développer même s'ils ont été extrêmement subtils et surtout exprimés avec des termes totalement exempts d'expressions insultantes car lorsqu'on insulte ce ne sont pas les autres qu'on ne respecte pas mais soi-même.

Je rappellerai quelques points : BP veut dire « budget primitif » et non pas « budget prévisionnel », ce n'est pas une prévision, c'est un cadre dans lequel on travaille. Par rapport à ce cadre, nous souhaitons avoir des lignes strictes de gestion qui vont nous permettre de gérer des enveloppes sans déborder systématiquement les budgets à travers des décisions modificatives, je crois que pour ceux qui ont quelque expérience d'autres strates du public cela est tout à fait compréhensible, surtout quand on a des budgets très rigoureux.

Il est clair qu'il peut y avoir des éléments qui appelleront des suppléments mais ce n'est pas du tout la règle, il s'agira de choses exceptionnelles.

Il est vrai que lorsqu'un gouvernement modifie par une décision importante en septembre la loi de finances, et surtout la partie recettes, c'est-à-dire les impôts, il est clair qu'il peut y avoir des impacts. Remarquez que ces impacts se retrouvent l'année suivante. Lorsqu'il y a des mesures fortes, il faut savoir s'ajuster.

Par ailleurs, nous avons élaboré un budget qui nous permet de préserver des marges de sécurité, des réserves significatives pour faire face à ces besoins.

En ce qui concerne l'élaboration du budget et sa mise à disposition, il faut d'abord souligner la façon dont ce budget a été élaboré et le temps que cela a pris. Ce qu'on appelle l'instruction budgétaire, c'est la construction du budget mais c'est aussi la prévision de la façon dont il va être mis en œuvre, à commencer dès le mois d'octobre. En vérité, les résultats qui vous sont présentés résultent en bonne partie des efforts, des arbitrages ; des orientations, des décisions réalisées par les services eux-mêmes qui ont travaillé en relation très étroite et en très bonne compréhension avec les adjoints en charge des domaines concernés.

Par conséquent, si les documents étaient prêts, il faut noter que le budget intègre le résultat de l'année précédente, en l'occurrence le résultat de 2014, et il a été souhaité sur le plan financier que ce résultat soit le plus proche possible de ce qu'il sera en définitif, et qu'il soit validé au moins de façon officielle par la trésorerie, ce qui a été fait fin janvier. Il est vrai que la date un peu précoce du conseil municipal a raccourci les délais pour diffuser les documents.

Ceci étant, du point de vue de l'organisation, il est vrai que nous pouvons prier l'ensemble des conseillers de nous excuser pour le bref temps durant lequel ils ont eu les documents à disposition pour les analyser, ce qui était aussi d'ailleurs notre cas.

S'il y avait deux ou trois points encore à souligner, l'un d'eux concernerait la façon de concevoir les investissements.

Vous avez vu qu'il y a beaucoup d'investissements à réaliser. Souvent, ce sont des investissements d'entretien de locaux qui sont en situation dégradée, parfois très dégradée. Cela appelle de gros investissements, je

pense notamment au complexe sportif, mais cela appelle aussi des investissements plus limités d'entretien.

Pour certains équipements, la logique d'investissement est une logique de renouvellement et donc, quand nous le pouvons, nous mettons en place avec les services des schémas de programmation de ces investissements courants sur plusieurs années, ce que l'on a appelé des schémas pluriannuels d'investissement mais je rappelle que je ne les ai pas fait intervenir dans la diapositive. Nous arrivons ainsi à programmer environ 40 % des investissements et nous essaierons de faire davantage. Dès lors que nous avons des schémas pluriannuels, nous pouvons choisir de prioriser les investissements selon les années.

Voilà l'explication de ces schémas mais cela ressort de la gestion de la mairie et des personnes qui sont responsables de l'exécutif. C'est un outil de gestion, nous n'avons pas à allonger la discussion avec ces propos.

Je pense que rentrant chez nous ce soir ou demain matin au déjeuner ou peut-être le soir au dîner nous expliquerons à nos enfants que nous leur préférons nos voitures. Là, j'ai peur qu'ils nous demandent de leur acheter des voitures.

Je pense avoir répondu aux principales observations.

**M. LAMBERT.**- C'était de l'humour.

**M. RANTONNET.**- Merci. Vous l'avez compris : des économies, encore des économies, toujours des économies.

Notre Adjoint aux finances vous a présenté un budget 2015 correspondant à la rigueur de cet hiver. Aujourd'hui, nous déclinons notre premier budget conforme à notre projet. Il est cohérent avec notre débat d'orientations budgétaires du 18 décembre dernier.

En 2015, deux choix budgétaires sont possibles :

Lyon, Paris ou Lille font le choix d'augmenter les impôts à titre préventif pour compenser la baisse des dotations de l'État. C'est un choix, celui d'augmenter les impôts par anticipation sans réduire la dépense publique.

Depuis 30 ans, c'était le choix de Francheville ; ce choix n'est pas le nôtre. Pourquoi ? Deux raisons. Tout d'abord, l'État demande aux villes de faire des économies pour contribuer au redressement des comptes publics. Cet objectif est estimable, le calendrier imposé l'est un peu moins. Mais transférer aux contribuables les économies à réaliser par les villes est un vilain tour de passe-passe.

Il y a un an, en 2014, dans ce même budget primitif, la fiscalité moyenne par habitant était ici de 19 % plus élevée que la moyenne nationale, comme le soulignait Alain Guillon tout à l'heure. Aujourd'hui, pour ce prévisionnel 2015 nous réduisons l'écart de 3 % compte tenu de la baisse des taux effectuée en 2014, mais la fiscalité locale moyenne à Francheville

reste 16 % plus élevée que la moyenne nationale des 500 villes comparables à Francheville à prévisionnel comparable parce que nous devons bien évidemment assumer le poids du passé.

Par conséquent, nous n'avons d'autre choix, fiscalité inchangée, que d'assainir notre fonctionnement municipal.

Notre feuille de route 2015 est de faire des économies, encore des économies, toujours des économies.

Bien sûr, Francheville choisit une voie difficile, plus exigeante, c'est évident. Aujourd'hui, il n'est ni possible ni souhaitable d'imposer davantage le contribuable parce que *l'overdose* fiscale du gouvernement socialiste n'a réglé aucun des maux de ce pays.

Assainir notre gestion et prioriser notre action c'est être en phase avec nos engagements, c'est respecter la confiance d'une large majorité de Franchevillois.

Assainir notre fonctionnement municipal pour investir, c'est notre première préoccupation. C'est la première fois que Francheville annonce une baisse en valeur absolue de son budget de fonctionnement, comme l'a dit Olivier de Parisot tout à l'heure.

À Francheville, la dépense publique n'avait jamais baissé. Nous avons la volonté et l'obligation d'inverser cette tendance. Nous avons besoin de stabiliser nos charges pour retrouver des marges de manœuvre et financer nos investissements.

Ainsi, en 2015, nous voulons compenser une baisse des dotations de l'État de 400 000 € par des économies de fonctionnement correspondantes. Si nous ajoutons le coût des rythmes scolaires qui mobilisent 64 agents municipaux et le centre de loisirs du bourg créé en septembre dernier pour nos jeunes, c'est encore 300 000 € de charges supplémentaires qu'il nous faut dépenser en année pleine ; nous n'avons pas ce choix.

Des recettes en baisse de 400 000 € et des charges périscolaires en hausse de 300 000 € reviennent à financer 700 000 € en 2015 par des économies correspondantes.

Mesdames et Messieurs, les taux d'imposition communaux augmenteront de 10 % si nous ne réalisons pas 700 000 € d'économie en 2015. Tel est notre *challenge* 2015.

Économiser encore et toujours pour ne pas augmenter les impôts. C'est un effort qui est demandé à tous, pas seulement à nous, élus, pas seulement aux agents municipaux mais aussi à chacun d'entre nous.

Voilà un exemple très concret pour le contribuable franchevillois.

À une époque qui ne revalorise pas les salaires ni les pensions, une gestion rigoureuse de l'argent public doit protéger le pouvoir d'achat de nos

concitoyens. Ainsi, il ne vous a pas échappé en commission finances que nous souhaitons économiser 464 000 € sur les dépenses de gestion courante cette année. Cet effort s'est construit ligne par ligne avec chaque chef de service sous l'autorité de Marie Mathieu, au terme d'une procédure budgétaire qui a pris plus de six mois.

À ce titre, je remercie l'implication de notre Directrice générale des services pour les efforts quotidiens de chacun de nos agents.

Le fonctionnement est une chose, investir en est une autre, et investir c'est prioriser.

En 2015, sans la baisse de nos ressources de 700 000 €, nous pourrions emprunter l'équivalent de 8 M€. Je vous laisse imaginer, Mesdames et Messieurs les élus qu'à périmètre identique au passé et sans augmentation d'impôts, 700 000 € représentent une charge de remboursement annuel de 8 M€ pour les équipements nouveaux. 700 000 €, c'est notre remboursement annuel d'encours de crédit.

Vous comprenez pourquoi dans notre pays l'investissement est aussi faible puisque les collectivités locales financent les deux tiers de l'investissement public, pourquoi aussi notre industrie du bâtiment, une industrie de main-d'œuvre souffre autant en France. Nous perdons le savoir-faire de nombreux métiers qui nous sera plus difficile à reconstituer lorsque la croissance repartira.

En 2015 et à Francheville, nous avons prévu d'investir plus de 2 M€, vous l'avez vu tout à l'heure : 2 089 000 €, sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taux communaux d'imposition.

Quelles sont nos priorités compte tenu des économies réalisées par votre majorité municipale ? Le détail des investissements vous a été présenté à l'écran. Sur 2,1 M€, je rappellerai simplement :

- 380 000 € seront consacrés au sport et à la jeunesse, en particulier au stade. C'est 18 % de nos investissements 2015 ;
- 380 000 € consacrés au scolaire, en particulier l'entretien de nos écoles, c'est encore 18 % du budget d'investissement ;
- 11 % sont consacrés à la sécurité de nos concitoyens et de nos agents, ce sont 230 000 € cette année ;
- 22 % de nos investissements sont consacrés à l'aménagement urbain, ce sont 460 000 € dont la moitié pour le parking.

Certains projets sont partagés par l'opposition, tant mieux. Le prochain parking rue du Robert fait l'unanimité, bravo !

Nos salles de réunion Vacheron et Léo Ferré seront enfin équipées d'un écran fixe. Nos associations attendaient cet équipement depuis bien longtemps.

En conclusion, aujourd'hui, nous devons changer de modèle parce que toutes les villes sont confrontées à une nouvelle donne financière sans exception aucune.

Aujourd'hui, nous devons adapter nos dépenses à nos recettes et non pas l'inverse comme par le passé.

Nous devons nous adapter avec pragmatisme et ingéniosité. Je vous invite Mesdames et Messieurs les élus à nous rassembler pour relever ensemble et autrement et avec notre cœur de Franchevillois ce nouveau défi financier.

Merci.

Nous allons pouvoir passer au vote.

*(Il est procédé au vote)*

**LE BUDGET PRIMITIF EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.**

**2015-02-04 : Complexe sportif – ouverture d'une autorisation de programme**

**M. CALABRE.-** Cette délibération porte sur l'ouverture d'une autorisation de programme pour le projet de complexe sportif.

Le sujet est le suivant : un appel d'offres ne peut être lancé et notifié que si l'on dispose des crédits correspondants.

Lorsqu'il s'agit d'une opération qui va se dérouler sur plusieurs années, *a priori*, lorsqu'on lance les appels d'offres il faudrait disposer de crédits. Comme les chantiers ne seront pas finalisés la même année, il faudrait reporter les crédits d'année en année. De plus, si on devait emprunter pour financer, on devrait aussi reporter les crédits correspondants. Ce n'est pas très commode.

Il existe une procédure plus simple, qui est celle des autorisations de programme des crédits de paiement. Le principe est le suivant : lorsqu'on décide d'engager un projet, la procédure consiste à voter des autorisations de programmes correspondant à l'enchaînement des décaissements prévus pour réaliser la totalité de l'opération. À ces autorisations de programme, correspondront, année par année, des crédits de paiement.

Dans ce cas, on n'est plus obligé de prévoir et d'organiser le financement dès le départ et d'effectuer des reports sur l'ensemble de la durée.

Je vous ai présenté de façon simplifiée le schéma de ces APCP (Autorisation de Programme Crédit de Paiement).

Le projet concerné par cette proposition est le projet de reconstruction du complexe sportif que nous avons présenté dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

Ce projet n'est pas encore finalisé car des discussions sont en cours, notamment avec les associations sportives. Néanmoins, un cadre est bien établi et construit.

Le montant total des travaux prévus pour la réalisation du complexe sportif s'élève à 6 230 000 €.

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

En conséquence, pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget général 2015, il convient de voter une autorisation de programme pour la réalisation du complexe sportif.

Les crédits de dépenses seront ventilés comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant total	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	100 000 €					
				500 000 €				
					500 000 €			
						2 000 000 €		
								2 065 000 €
							1 065 000 €	

Ces crédits seront financés par l'autofinancement, les ressources propres d'investissement et l'emprunt.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les montants d'autorisations de programme et la répartition des crédits de paiements tels que définie précédemment,
- autoriser les reports de crédits de paiement sur l'année n + 1 automatiquement, sauf délibération contraire de l'assemblée.

Monsieur le Maire, je vous propose d'ouvrir la discussion.

**M. RANTONNET.**- Avez-vous des questions sur cette délibération ?

**Mme DUMONT.**- Autant sur le projet du parc sportif, nous partageons la nécessité de rénover le parc sportif, autant nous voterons contre cette délibération puisque, actuellement, le projet proposé aux associations et débattu dans la commission sports ne convient pas aux associations et nous ne partageons pas le projet actuel.

Il y a encore un énorme travail de consensus à trouver avec les associations. De ce fait, nous n'avons pas de projet réel. Nous ne pouvons pas avoir une estimation correcte et réelle du projet.

Donc, nous ne voterons pas cette délibération.

**M. KRETZSCHMAR.-** La pratique d'autorisation de programme est assez fréquente dans les grandes collectivités. Merci à M. Calabre de l'avoir explicitée pour nos collègues qui ne connaissent pas cette pratique.

Simplement, quand on engage une autorisation de programme, on propose un programme non pas au sens architectural du terme mais au sens politique.

Je ne participe pas à la commission sport et je n'ai pas reçu, contrairement à ce que vous vous étiez engagé, les comptes rendus de cette commission. Donc, je ne connais pas le programme politique.

Il est parlé d'un montant de travaux dont on ne sait pas quelle est la base d'études ni quel est le contenu.

Il est parlé d'un échancier, on ne sait pas sur quel type d'engagement et sur quel phasage des travaux.

Les données présentées ne sont jamais que les données qui ont été présentées dans le DOB.

Les ressources ne sont pas réparties en fonction des différents modes de recettes.

Bref, vous nous demandez de nous engager politiquement sur un programme qui est, à ce stade, totalement vide. Vous comprendrez donc le sens de mon vote.

**M. RANTONNET.-** Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette autorisation de programme ?

**Mme PETIT.-** Effectivement, comme l'a dit Mme Dumont, le projet du parc sportif a fait l'objet d'une nouvelle concertation avec les associations pour une raison qui est d'une logique implacable : faire un investissement d'un parc sportif de cette valeur, qui engage la commune sur des montants importants, nécessite absolument qu'il réponde aux besoins des associations.

Or, il apparaît que la première proposition du programmiste ne répond pas ou ne répond plus car il faut aussi prendre en compte que les besoins et les normes des différentes associations sportives évoluent au fur et à mesure des années et des fédérations.

Donc, on retravaille en ce moment de manière très sérieuse avec les associations pour recalculer au plus près. Je pense que les Franchevillois nous en voudraient de réaliser un parc sportif qui, sorti de terre, ne correspondrait pas aux besoins. Dieu sait, quand on voit à la télévision des investissements de communes qui ne servent pas parce que cela ne répond pas aux besoins... Je pense que ce serait vraiment inadapté, inapproprié et du gaspillage. Nous n'irons donc pas dans cette piste.

L'idée est de ne pas bloquer la partie travail, c'est pourquoi nous cherchons à débloquer ces fonds et que nous demandons cette autorisation.

En revanche, pour le programme en lui-même, le plan, nous avançons très sérieusement. La commission sports sera contactée d'ici les prochaines semaines, voire les prochains mois, pour travailler même s'il n'y a pas de conseil municipal à cet effet.

**M. RANTONNET.-** Sur le projet du stade, comme vient de le dire Arielle Petit, les associations avancent. 80 % du consensus est trouvé.

Compte tenu que notre stade est indigne pour une ville de 15 000 habitants, il convient de prendre son élan avant de dépenser 6 M€ dans l'environnement que j'ai évoqué tout à l'heure.

Cela dit, nous avançons avec le programmiste, deux autres réunions sont programmées dans le mois. Nous reviendrons vers vous avec l'architecte. Le projet avance.

C'est un projet phare de ce mandat. Nous l'avons écrit avant, nous allons le réaliser en grande partie, voire en totalité dans ce mandat. Nous avons pris du retard pour avoir ce consensus, qui est absolument essentiel.

Nous avons besoin dans l'intervalle, comme il y aura des travaux, d'avoir des crédits correspondants, donc des marchés. Avant qu'il y ait les marchés, il nous faut une autorisation de programme. C'est pourquoi nous partons sur une enveloppe de l'ordre de 6 M€, que nous soumettons au vote ce soir.

Nous passons au vote de cette autorisation de programme.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.**

### **015-02-05 : Achat des collections de la Médiathèque de Francheville**

**M. CALABRE.-** Lors de sa création en 2007, la médiathèque de notre commune a installé un fonds de collection dont l'acquisition s'apparente comptablement à un enrichissement du patrimoine de la commune. Dans ce cadre, les biens composant la collection (Livres, Bandes Dessinées, ouvrages, CD, DVD...) ont été acquis sur des crédits d'investissement.

Depuis, la collection évolue chaque année et les crédits affectés à cette destination sont inscrits en fonctionnement.

Il est néanmoins apparu légitime de présenter en investissement toutes les acquisitions nouvelles ne s'apparentant pas à du renouvellement d'ouvrages.

Dès lors, compte tenu de l'intérêt financier que présente cette inscription, notamment au regard de la récupération de la TVA sur les biens acquis sur une TVA à 20 %, je vous propose de prévoir l'inscription de ces crédits en investissement.

Cette inscription concernera l'acquisition des CD et DVD.

Les crédits correspondants seront chaque année ouverts au compte 2188.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

acter le principe de l'inscription au compte 2188 des acquisitions de nouvelles collections de CD et de DVD de la médiathèque de Francheville.

**M. KRETZSCHMAR.**- Les interventions de M. Calabre sont toujours délicieuses parce que sous des extérieurs financiers, elles cachent des éléments culturels et politiques, en l'occurrence les chiffres de la politique culturelle.

La réglementation permet effectivement de considérer que les nouvelles acquisitions dans une médiathèque peuvent être considérées comme un investissement. Je considère que vous engagez une stratégie d'investissement culturel pour la médiathèque, j'en suis très heureux.

J'aimerais savoir pour quel montant et pourquoi les livres ne sont pas considérés comme des éléments patrimoniaux dans votre réflexion puisque la délibération cite uniquement les CD et les DVD.

Est-ce une erreur de transcription ou est-ce un choix délibéré qui consiste à considérer que le numérique est patrimonial et que le scriptural ne l'est pas ?

Merci.

**Mme PETIT.**- S'agissant du montant, une partie est en investissement et une autre en fonctionnement.

La partie investissement dont relève cette délibération est sur un montant de 16 000 €, 7 221 € pour les documents sonores et 7 182 € pour les prêts DVD.

Pourquoi ? Parce que c'est lié à la TVA à 20 %, sachant que pour les livres et documents papier, la TVA est à 5,5%.

Ne vous inquiétez pas, je rassure l'assemblée ici, la médiathèque continuera d'investir en documents papier parce que c'est important, mais elle a également une politique d'investissements au niveau du numérique. Un projet sera réalisé sur le numérique.

Toutes les populations, celles qui aiment lire des livres et celles qui lisent sur des tablettes seront servies à la médiathèque.

**M. KRETZSCHMAR.-** Monsieur le Maire, me permettez-vous de prolonger la question ?

Il s'agit donc clairement d'une optimisation fiscale puisque vous visez les produits culturels qui ont les plus forts taux de TVA, vous bénéficierez du fonds de compensation de la TVA sur les CD et les DVD. Cette économie fiscale sera-t-elle réinvestie dans l'achat de livres ?

**Mme PETIT.-** C'est une question fiscale au niveau de la TVA.

**M. KRETZSCHMAR.-** Vous faites des économies sur le dos de la culture.

**Mme PETIT.-** Monsieur Kretzschmar, j'aurais tellement de plaisir à vous voir lors des événements culturels sur Francheville ; je n'en n'ai pas eu le plaisir mais cela viendra peut-être.

**M. KRETZSCHMAR.-** C'est une obligation pour en parler dans le conseil.

**Mme PETIT.-** Du tout.

**M. RANTONNET.-** Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.**

## CULTURE

### **2015-02-06 : Régie culturelle Fort du Bruissin année 2015**

**Mme PETIT.-** À la suite de la délibération de la régie culturelle « Fort du Bruissin » du 23 septembre 2014 relative à la non-reconduction du Festival « Fort en Jazz » en 2015, la Ville mènera un travail spécifique durant le premier semestre 2015 afin de déterminer le mode de gestion le plus adapté pour les activités concernées par la présente délibération. Dans l'attente, il y a lieu de déployer le programme d'activité prévu pour 2015 et de voter les sujétions et la convention afférente aux domaines d'intervention de la régie culturelle « Fort du Bruissin ».

Le document qui vous est proposé est le même que celui qui était signé les années précédentes. Nous avons intégré au niveau de la programmation culturelle une ouverture sur les pratiques amateurs qui nous semblaient importantes.

Lors de la commission culture, les tarifs des sujétions ont été évoqués. On a tenu compte des demandes des conseillers municipaux.

Pour les groupes franchevillois, la régie appliquera la gratuité de l'entrée pour les expositions et notamment les expositions d'art contemporain du Fort du Bruissin.

## Chiffrage sujétions pour année 2015 :

Sujétions de service public	Objectifs	Montants	Subventions correspondantes	Mode de calcul
Les tarifs des entrées des expositions du Fort du Bruissin	Afin de participer à la démocratisation culturelle de la découverte de l'architecture, du patrimoine et de l'art contemporain, les expositions et l'accès au site seront majoritairement gratuites.	24 500 €	24 500 €	7000 visiteurs X 3,50 € l'entrée (coût moyen des centres d'art contemporain en France- Cf étude « un panorama des centres d'art en France, 2006, université Paris Dauphine, association DCA »)
Médiation des projets culturels et artistiques	Mise en place d'actions de médiation à destination du public (visites guidées, dossiers pédagogiques, accueil des scolaires...)	33 000,00 €	33 000,00 €	Seuil de salaires pour les agents d'accueil et de médiatrices
Contraintes liées aux partenariats	Les projets culturels sont développés en partenariat	5 000,00 €	5 000,00 €	2500 € par exposition pour mobiliser des partenariats
Contraintes pour le recours à des professionnels qualifiés pour la programmation artistique, la gestion et la régie des expositions	Recours à des professionnels présentant une qualification et une expérience reconnue et s'appuyant sur une gestion administrative conforme.	54 000,00 €	54 000,00 €	seuil minimum pour la rémunération de ces personnels
Programmation culturelle et artistique avec un niveau artistique de qualité, ouvert à tous et de proximité	Programmation de qualité et pertinente dans son domaine.	60 294,00 €	60 294,00 €	Budget artistique affirmé avec un seuil minimum pour les coûts artistiques

Communication	La culture est un vecteur de communication de la ville et elle doit également participer à développer l'attractivité des propositions culturelles et artistiques.	8 000,00 €	8 000,00 €	Budget minimum
Contrainte occupation des locaux	Mise en valeur des équipements franchevillois	55 000,00 €	55 000,00 €	Charges réelles des loyers et fluides

**TOTAL TTC**

**239 794,00 €**

**239 794,00 €**

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- imposer à la régie culturelle « Fort du Bruissin » les nouvelles sujétions de services publics de fonctionnement précitées,
- approuver la convention d'objectifs et de moyens 2015 entre la commune de Francheville et la régie culturelle Fort du Bruissin, et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. RANTONNET.**- Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

**M. KRETZSCHMAR.**- Je ne répéterai pas ma question relative à l'articulation entre moins 20 % de budget et autant de sujétions de service public, je n'y crois fondamentalement pas, je le répète, c'est une hypocrisie totale.

J'aimerais avoir des explications sur la réflexion sur le mode de gestion relatif aux activités concernées par la présente délibération. Est-ce que cela veut dire que la municipalité envisage la suppression de la régie culturelle ?

**M. LAMBERT.**- J'ai cru entendre ici ou là que vous vous plaigniez du ton agressif de mes interventions. Je ne voudrais pas du tout être agressif c'est pour cela que je n'aurai pas l'indélicatesse de vous rappeler la multitude de vos propos sur la régie culturelle du temps où vous étiez dans l'opposition.

La convention signée en 2014 entre la Ville et la régie était de 297 000 €. Avec cette somme, c'était l'expression de la politique culturelle de la ville avec trois expositions annuelles d'art contemporain, un festival de jazz et, bien sûr, toutes les animations scolaires associées à ces événements.

C'est sans doute ce qui vous fait comprendre que le festival de jazz coûtait 300 000 € puisque la régie englobe le festival de jazz mais il paraît que les socialistes n'y entendent rien en chiffres.

La convention que vous nous proposez aujourd'hui alors que le festival de jazz est supprimé est de 240 000 €. C'est une économie de 57 000 €. Vous voyez que je sais encore faire des comparaisons, des additions et des soustractions.

Donc, le festival de jazz et les expositions d'art contemporain ne coûtaient pas 300 000 € mais 57 000 €.

La question qui se pose est naturellement : qu'allez-vous faire de ces 240 000 € que vous nous demandez d'approuver aujourd'hui par cette convention et quelle sera la politique culturelle de la Ville ?

J'ai bien entendu que vous prépariez des événements d'une grande importance et nous aurons la patience d'attendre le mois de juillet pour savoir quel sera le grand événement culturel que vous proposez à la Ville et que vous préparez, pour l'instant, en secret car avouez que 240 000 €, ce serait quand même très cher payé pour des concours de vitrines, des concours de dessins d'enfants, des concours de photos et, j'allais oublier, les cadenas des amoureux auxquels vous nous avez conviés.

**Mme PETIT.-** Par rapport à votre remarque sur la culture, la « grande culture », je crois que l'important c'est que les Franchevillois y trouvent leur compte.

Le petit ton ironique... Peut-être, très bien. Je prends acte, mais nous avons aujourd'hui des retours sur ces événements.

**M. LAMBERT.-** Il n'y a pas de « grande culture ».

**Mme PETIT.-** Il n'y a pas de « petite » culture, il n'y en a pas de grande non plus, il y a une culture pour tous.

**M. LAMBERT.-** C'est ce que vous venez de dire. Je n'ai pas parlé de grande culture. J'ai parlé de politique culturelle de la ville.

**Mme PETIT.-** Non, plus que cela.

Effectivement, il y a des projets. Des appels à projets ont été lancés pour deux expositions. Les retours commencent à arriver, nous verrons effectivement les retours. On peut faire des expositions avec des choses intéressantes sans mettre des budgets faramineux. Il y a un projet dont nous aurons l'occasion de parler qui pourrait être intéressant et qui sera à destination des scolaires, à destination du public et du plus grand nombre, en tout cas nous le souhaitons, c'est l'objectif.

L'objectif c'est d'ouvrir le fort du Bruissin et d'accueillir les Franchevillois au fort du Bruissin. C'est vrai, cela s'est passé pour le 8 décembre, c'était un bel événement culturel ; les gens l'ont apprécié.

Je rencontre régulièrement les Franchevillois qui me disent qu'ils vont revenir fin février parce que ce que nous avons fait était bien. C'est un

retour positif des Franchevillois, c'est cela que nous attendons. Nous travaillons ce plan culturel pour les Franchevillois.

Des expositions ; il y aura un événement en juillet. Qu'est-ce qui est important pour cet événement ? C'est que nous avons associé nos associations. Ce sont des amateurs bien sûr, mais amateurs ne veut pas dire pas sérieux, ce sont des amateurs sérieux, impliqués et motivés.

Il y a même des personnes que nous n'avons pas consultées qui me téléphonent pour me demander si elles peuvent répondre à l'appel à projets. Cela prouve qu'il y a une vraie demande. Si nous pouvons répondre à cette demande des associations, tant mieux.

J'espère que les Franchevillois seront au rendez-vous pour être au rendez-vous de leurs associations parce que ce sont leurs associations. Je vous donne rendez-vous au mois de juillet mais il y aura d'autres choses auparavant et n'hésitez pas à venir mettre votre petit cadenas le 14 février parce que, finalement, c'est cela aussi.

**M. RANTONNET.**- De toute façon, nous ne serons jamais en phase mais c'est aussi cela la démocratie et la citoyenneté. Il faut que les projets culturels soient différents selon les équipes et notre seule et modeste ambition est de donner vie à notre monde associatif pour que des projets, des jeunes pousses émergent et quand je pense au théâtre, au TNP, je voudrais que le plus grand nombre de Franchevillois trouvent du bonheur dans le monde associatif qui est le nôtre et que ce dernier puisse donner de la joie et de beaux spectacles dans un lieu magique comme le fort du Bruissin.

Cela passe, évidemment, par un autre projet et je conçois parfaitement qu'il ne soit pas le vôtre mais je n'ai de mépris ni pour l'un ni pour l'autre.

Nous passons maintenant au vote.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.**

## **PATRIMOINE**

### **2015-02-07 : Mise aux normes accessibilité des groupes scolaires du Bourg et du Châter demande de subvention DETR**

**Mme BARBIER.**- La Ville de Francheville met à disposition pour les activités scolaires un patrimoine immobilier comprenant des équipements de nature, d'âge et de surfaces diverses. Les lois, décrets et arrêtés en vigueur fixent l'obligation aux gestionnaires d'espaces publics et d'Établissements Recevant du Public (ERP) de mettre en conformité, en matière d'accessibilité handicapée, ses équipements d'ici 2020.

Depuis le diagnostic de ses bâtiments réalisé en 2009, la Ville de Francheville a entrepris de nombreux travaux qui ont permis d'améliorer très nettement le niveau d'accessibilité (tout handicap confondu) notamment de ses groupes scolaires. En effet, le taux d'accessibilité par bâtiment est passé en moyenne de 49 % à 70 %.

Dans la continuité de ce qui a été réalisé ces dernières années, la Commune souhaite poursuivre les opérations d'accessibilité pour l'exercice 2015.

Les travaux porteront sur l'équipement des bâtiments en matière d'aménagement de sanitaires et douches accessibles, d'éclairage intérieur et de signalétique.

Ces travaux représentent un investissement budgétaire d'un montant de 41 665 € HT.

La Commune de Francheville est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pouvant lui permettre de bénéficier d'une subvention sur ce type de travaux.

Un dossier de subvention a donc été élaboré, la subvention sollicitée s'élevant à 24 999 €.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux,
- s'engager à inscrire les crédits budgétaires nécessaires,
- solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux dans les groupes scolaires et notamment à déposer une demande d'autorisation de travaux conformément au code de l'urbanisme.

**M. RANTONNET.**- Je ne pense pas que cette délibération pose question.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2015-02-11 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Étanchéité et amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire de Bel-Air**

**Mme BARBIER.**- Construit en 1980, le groupe scolaire de Bel-Air dispose d'une étanchéité en toiture-terrasse aujourd'hui dégradée. En effet, des fuites importantes ont eu lieu ces trois dernières années qui ont engendré de nombreuses dégradations intérieures. Une première opération de

reprise d'étanchéité a été réalisée en 2013 sur 325m<sup>2</sup> de l'école élémentaire et poursuivie en 2014.

Afin de répondre également à la réglementation thermique des bâtiments, la Commune profite de ces travaux pour ajouter un isolant avant la reprise d'étanchéité.

Les travaux se détaillent ainsi :

- Préparation des supports
- Enlèvement du gravier et de la membrane sur la totalité de la toiture
- Dépose et repose des solins et couvertines
- Application d'un primaire d'adhérence bitumineux
- Pose d'un pare-vapeur et d'une isolation polystyrène expansé
- Pose de la nouvelle étanchéité

La Commune souhaite donc engager en 2015 ces travaux de réfection d'étanchéité et d'isolation sur une partie de la toiture-terrasse du bâtiment.

Ces travaux représentent un investissement de **46 667 € HT**.

La Commune de Francheville est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pouvant lui permettre de bénéficier d'une subvention sur ce type de travaux.

Un dossier de subvention a été élaboré, la subvention sollicitée s'élevant à 28 000 euros.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux,
- engager à inscrire les crédits budgétaires nécessaires,
- solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux dans les groupes scolaires et notamment à déposer une demande d'autorisation de travaux conformément au code de l'urbanisme.

**M. RANTONNET.**- S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.**

## 2015-02-08 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – sécurisation du complexe sportif

**M. LAVERLOCHERE.**- Suite à de nombreuses effractions dans les trois bâtiments du complexe sportif (le COSEC, la salle de gymnastique et la salle de ballons), un diagnostic sûreté a été élaboré par les services de gendarmerie. Sur la base de cet audit et des préconisations, la Commune souhaite sécuriser ces sites par l'installation d'une alarme anti-intrusion, d'un éclairage à détection et de grilles de sécurité sur les baies vitrées.

Des actions ont d'ores et déjà été menées notamment le nettoyage du site arrière, la pose d'un portail côté Nord, l'enlèvement des tags, la suppression d'éléments d'architecture facilitant l'intrusion et la sensibilisation des gardiens et associations.

La Commune souhaite donc engager en 2015 ces travaux de mise en sécurité des trois salles du complexe sportif.

Ces travaux représentent un investissement de : 41 708 € HT

La Commune de Francheville est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pouvant lui permettre de bénéficier d'une subvention sur ce type de travaux.

Un dossier de subvention a été élaboré, la subvention sollicitée s'élevant à 25 025 euros.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux,
- engager à inscrire les crédits budgétaires nécessaires,
- solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

**Mme DUMONT.**- Normalement, pour ces demandes de subventions, il ne faut pas qu'il y ait de travaux engagés du même type or, des choses ont peut-être déjà été faites sur le parc sportif.

Nous avons donc une petite interrogation. Si cela passe tant mieux mais si cela ne passe pas, il y aura un motif de refus.

**M. RANTONNET.**- Ils n'ont pas été réglés et le dossier est parti. Donc, c'est bon.

**Mme DUMONT.**- On verra. On prend un risque, on partagera ce risque.

**M. RANTONNET.**- Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2015-02-09 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Aménagement de locaux pour la Police Municipale**

**M. LAVERLOCHERE.**- Lors de sa séance du 18 décembre 2014, le conseil municipal a décidé de réaménager l'ancien point lecture situé place de l'Ancienne Mairie en bureaux destinés à la police municipale.

La Commune souhaite donc engager en 2015 ces travaux de restructuration des locaux de l'ancien point lecture en bureau pour la police municipale.

Ces travaux représentent un investissement de : 100 450 € HT

La Commune de Francheville est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pouvant lui permettre de bénéficier d'une subvention sur ce type de travaux.

Un dossier de subvention a été élaboré, la subvention sollicitée s'élevant à : 60 270 euros.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux,
- engager à inscrire les crédits budgétaires nécessaires,
- solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

**M. KRETZSCHMAR.**- Cela doit être une erreur matérielle Monsieur le Maire mais n'est pas annexé le programme des travaux. Il m'est difficile de voter pour cette délibération sans avoir une présentation du programme.

**M. RANTONNET.**- On va vous communiquer le détail.

**M. LAVERLOCHERE.**- Les travaux concernés sont :

- la démolition en ce qui concerne le gros œuvre,
- menuiseries extérieures aluminium pour les fermetures,
- menuiseries intérieures, cloisons, plafonds, peinture, carrelage, faïence, sols,
- plomberie, chauffage, électricité et VMC.

Voilà les détails que je peux vous communiquer ce soir.

Pour rappel, il s'agit simplement de la continuité de la demande de travaux votés lors du dernier conseil municipal, les plans avaient été annexés.

**M. RANTONNET.**- Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2015-02-10 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – travaux de sécurité incendie dans divers bâtiments communaux**

**M. BONNEMAN.**- La Commune de Francheville met à disposition des usagers pour les activités scolaires, associatives, culturelles, sportives et administratives, un patrimoine immobilier comprenant des équipements de nature, d'âge et de surfaces diverses. Ces équipements recevant du public doivent naturellement respecter les règles relatives à la sécurité incendie en vigueur. Des contrôles périodiques permettent de s'assurer de la conformité des équipements et d'identifier les éléments à améliorer.

Un récent contrôle a permis de relever l'absence d'asservissement au système de sécurité incendie de différents dispositifs d'entrée (portes automatiques, systèmes à ventouse électrique, lecteurs de badge). Il convient donc de connecter les ouvertures au système de sécurité incendie pour un déclenchement automatique. Ces travaux concernent l'Hôtel de Ville, la crèche du Bourg, la Maison de la Solidarité, la Maison Jacques Faure, l'IRIS et le Centre d'art du Bruissin.

Par ailleurs, le local dédié à l'informatique et aux télécommunications (salle serveur) de la mairie n'est pas totalement protégé contre le risque d'incendie. Des travaux d'isolement au feu (installation d'un coffret d'extinction et de périphériques de détection) sont donc nécessaires. Le besoin d'isolement au feu concerne également certains locaux de l'École de Musique située rue de la Mairie où il est prévu le flocage du plafond, l'installation de deux blocs-portes coupe-feu, la modification d'impostes vitrées et l'agrandissement d'une ouverture à l'étage pour l'accès des sapeurs-pompiers.

La Commune de Francheville souhaite donc engager en 2015 ces travaux de mise aux normes de ses équipements afin d'assurer à tous les occupants des conditions optimums de sécurité.

Ces travaux représentent un investissement de 39 660€ HT.

La Commune de Francheville est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pouvant lui permettre de bénéficier d'une subvention sur ce type de travaux.

Un dossier de subvention a donc été élaboré, la subvention sollicitée s'élevant à : 23 796 euros.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux,
- engager à inscrire les crédits budgétaires nécessaires,
- solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- autoriser Monsieur Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux dans les groupes scolaires et notamment à déposer une demande d'autorisation de travaux conformément au code de l'urbanisme.

**M. RANTONNET.**- Avant de passer aux questions diverses, nous votons cette dernière délibération.

**M. KRETZSCHMAR.**- Il y a une liste d'opérations, il n'y a pas de détails des coûts par opération. Je suis intrigué par le montant total de 40 000 € sur 8 opérations. Les opérations sont parfois relativement lourdes en génie civil et en bâtiment.

Je m'interroge donc sur le montant total. Ne s'agit-il pas d'une dépense un peu optimiste ?

**M. RANTONNET.**- Pour le groupe scolaire du bourg, le devis est de 2 935 € TTC.

Crèche Franch'Mômes : asservissement et porte d'entrée, 622 €

Fort du Bruissin : désenfumage du centre d'armes : 1 796 €

Remplacement de la carte mère au CS : 4 316 €.

Maison Jacques Faure : asservissement, contrôle d'accès, 1 545 €.

Maison de la solidarité : asservissement, contrôle d'accès, porte raccordée, rideau métallique : 3 030 €.

Hôtel de ville : asservissement du contrôle d'accès de la porte : 4 753 €.

Ensuite, nous avons 10 000 € pour la sécurisation incendie du local serveur.

Sur l'Iris, nous avons 8 509 € pour le remplacement de la centrale. L'asservissement des trois issues de secours s'élève à 3 712 €.

Pour l'école de musique, les travaux de sécurité incendie représentent 4 600 €.

Enfin, une installation de fenêtre dimensionnée pour secours : 1 774 €

Soit le montant évoqué dans la délibération lue par M. Bonneman.

Voulez-vous des précisions sur les données qui ont été citées ?

**M. KRETZSCHMAR.**- C'est parfait.

**M. RANTONNET.**- Nous passons au vote puis je vous rendrai le micro pour les nombreuses questions qui sont les vôtres.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.**

L'ordre du jour des délibérations est terminé, nous passons aux questions diverses.

## QUESTIONS DIVERSES

**M. RANTONNET.**- Il n'y avait pas de question diverse ni du groupe Francheville autrement ni du groupe Francheville au cœur.

Les seules questions diverses vous reviennent. Nous vous laissons donc la parole pour vos quatre questions Monsieur Kretzschmar, quatre adjoints vous répondent.

**M. KRETZSCHMAR.**- Merci Monsieur le Maire

Première question :

*Par décision de la Municipalité, le poste de directeur/trice de la communication a été supprimé courant 2014. Lors du débat au Conseil municipal des assurances avaient été données pour accompagner socialement cette décision et assurer une réorganisation efficace de la communication.*

Nous avons une décision d'engagement financier de 60 000 € sur une sous-traitance de la production de Franch'Info.

*Peut-on avoir des retours sur ces deux points ? Pas uniquement l'organisation de la communication mais aussi sur l'accompagnement social de cette décision que vous avez prise.*

Deuxième question :

Nous avons parlé de culture ce soir et des festivités attendues pour l'été de votre projet alternatif ou alternant. En commission culture, on a découvert une réserve budgétaire de 3 000 € pour une association au départ puis, suite au débat, plutôt une réserve générale pour la fête de la musique, ma question

*Quel est le projet de la Municipalité pour la fête de la musique de juin 2015 ?*

Troisième question :

Elle fait écho à une intervention précédente. J'aimerais que ce dossier soit expliqué par rapport à votre projet.

*Les services ont-ils avancé sur le projet de vidéosurveillance évoqué à demi-mot lors du débat d'orientation budgétaire ?*

J'ai cru comprendre qu'il s'agissait uniquement de vidéoprotection des établissements publics et pas de vidéosurveillance de la voirie publique, j'aimerais avoir une assurance sur ce point.

*Il s'agit d'un budget prévisionnel de 100 000 € pour financer quoi ? Où en sont l'étude et la concertation dont vous avez parlé tout à l'heure, et concerté avec qui sur ce sujet ?*

Quatrième question :

*Nous avons parlé des parkings lors du débat sur budget primitif. En écho à cela, le Grand Lyon hier, la Métropole de Lyon aujourd'hui, porte un ambitieux plan de développement des modes doux et en particulier des vélos. Pistes et bandes cyclables à travers des itinéraires prioritaires, stations de Vélov, aide à l'acquisition de vélos assistés électriquement. Ce qui permet d'imaginer que le vélo est possible dans une commune comme Francheville.*

Le parking ce n'est pas une fatalité, cela peut être aussi l'opportunité de développer d'autres alternatives en matière de déplacement, tout ceci totalement financé par le Grand Lyon.

*Comment la commune compte s'inscrire dans cette stratégie pour la métropole demain ?*

Merci beaucoup de vos réponses.

**Mme PETIT.**- Par rapport à votre première question, je vous confirme que la suppression du poste de la directrice de la communication a été accompagnée, pour l'agent concerné, d'un bilan de compétence. À ce niveau, cela a été très clair.

Concernant la réorganisation de la communication, à ce jour, de nouveaux éléments rentrent en ligne de compte puisqu'un agent a souhaité prendre sa disponibilité. Nous retravaillons à une réorganisation et nous reviendrons vers vous pour cette question.

Lors de la commission, nous avons parlé ensemble du projet de la municipalité pour la fête de la musique. Nous n'allons pas toujours lancer des appels à projet, un courrier a été envoyé aux associations musicales et

chorales pour savoir si elles avaient un projet pour le 21 juin. Nous leur avons donné une date limite pour répondre.

À l'issue de cela, nous organiserons une fête de la musique. C'est un dimanche cette année, cela ouvre donc des disponibilités à chacun.

Je laisse M. Laverlochère répondre à vos questions sur la vidéoprotection.

**M. LAVERLOCHERE.-** Le projet de vidéoprotection, comme vous l'avez souligné, j'en ai dit deux mots tout à l'heure, il s'agit de mettre en place un projet de vidéoprotection qui s'articule autour de deux principes forts qui sont la protection des bâtiments et la fourniture de données à destination d'enquêtes pour les forces de l'ordre, qui sont la gendarmerie.

Le projet avance, nous rencontrerons les assistants à maître d'ouvrage de façon à lancer des études de faisabilité et nous organiserons des réunions de travail, une première aura lieu en février, ce qui nous permettra de continuer à avancer sur le sujet.

Une réunion publique sur la sécurité aura lieu le 2 mars, elle permettra de présenter dans le détail quelque chose qui ne se décide pas sur un coup de tête et qui mérite un minimum d'études.

**M. DASSONVILLE.-** Quant aux déplacements à mode doux, et en particulier le vélo, je crois que nous serons tous d'accord pour considérer que les déplacements à vélo sur le territoire de notre commune sont rendus plus difficiles qu'ailleurs en raison de deux réalités incontournables, d'une part, le relief et, d'autre part, l'étroitesse de nos voies de circulation.

À l'heure actuelle, si on se réfère aux statistiques de la métropole nous disposerions d'un réseau de trois kilomètres de pistes cyclables se décomposant comme suit : 2 km de bandes cyclables, je suppose qu'il s'agit d'un simple traçage sur la chaussée, 500 m en couloir bus, vélo non élargi, tel est leur classement.

**M. LAMBERT.-** Devant Botanic, c'est ce couloir de bus-là.

**M. DASSONVILLE.-** Oui. Et 500 m en mixité VL, en zone circulation apaisée.

Donc, on peut parler de pistes d'un niveau dérisoire.

En ce qui concerne les vélos électriques, j'ai appris que notre commune avait fait l'acquisition, il y a deux trois ou quatre ans, peu importe.

**M. LAMBERT.-** On n'y connaît rien en chiffres !

**M. DASSONVILLE.-** De quatre vélos électriques. J'ai essayé de voir où ils se trouvaient ; trois vélos seraient à peu près utilisés et un vélo serait perdu de vue totalement.

**M. GUIBERT.**- Il a été volé. C'était le vélo de la police municipale, il a été volé.

**Mme PETIT.**- D'où la vidéoprotection.

**M. GUIBERT.**- Il a été retrouvé inutilisable, mais la police municipale n'en avait pas l'utilisation.

**M. DASSONVILLE.**- Lorsqu'on évoque l'étroitesse de nos rues, je pense très franchement davantage au problème de l'insécurité des cheminements piétonniers qui constitue, selon nous, une préoccupation prioritaire.

En ce qui concerne l'aide à l'achat de vélo électrique que vous avez évoquée, j'ai pu voir qu'une aide à l'achat de vélo électrique avait été mise en place par le Grand Lyon en 2012 ou 2013. Il s'agissait d'une subvention égale à 25 % du montant de l'acquisition, le tout plafonné à 250 €.

J'ai recherché à nouveau sur le site, elle n'aurait pas été reconduite puisqu'elle n'y figure plus.

**M. KRETZSCHMAR.**- Notre conseiller communautaire peut se saisir du sujet pour que la métropole reconduise cette aide.

**M. DASSONVILLE.**- Oui. Il n'aura pas la majorité.

Pour terminer mes propos sur les transports en modes doux, nous avons rencontré précisément cette après-midi, à ma demande, les représentants du groupe Bolloré et la métropole pour commencer l'étude d'opportunité et de faisabilité destinées à l'installation éventuelle d'une ou plusieurs stations de Bluely sur le territoire de notre commune, sachant que ces véhicules sont alimentés avec de l'électricité verte Monsieur Kretzschmar, fournie exclusivement par CNR.

**M. KRETZSCHMAR.**- Les vélos, c'est encore mieux comme électricité verte.

Avez-vous pensé à des stations Vélo'V ?

**M. DASSONVILLE.**- Il faudra définir des priorités, effectivement, mais vous reconnaîtrez que cela peut être un progrès.

**M. KRETZSCHMAR.**- Bien sûr.

**M. LAMBERT.**- Renégociation du contrat Vélo'V au Grand Lyon en 2017. Alaï et Lyon 5<sup>ème</sup>, on devrait avoir une station à Alaï.

**M. KRETZSCHMAR.**- Le Châter, ce n'est pas très pentu.

**M. RANTONNET.**- Monsieur Kretzschmar, n'oubliez pas de vous équiper d'un vélo électrique parce que votre groupe autonome vous obligera à participer à toutes les commissions de la ville, tous les soirs, un vélo qui avance vite sera utile.

Avant de conclure, je voudrais vous rappeler trois dates :

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 mars et traitera du compte administratif 2014.

Nous avons deux réunions publiques auxquelles je vous invite à participer. La première aura lieu le lundi 2 mars à 19 heures sur la sécurité.

Nous avons eu ce matin les chiffres de l'insécurité sur 2014. Je vous invite vivement à participer à cette réunion vous y apprendrez un certain nombre d'informations et de mesures sur lesquelles nous nous engagerons dès cette année. C'est le lundi 2 mars à 19 heures à l'Iris.

Le jeudi 2 avril, nous aurons une réunion publique à 19 heures sur les aménagements de l'Yzeron.

Je vous conseille d'être très prudents en sortant de l'hôtel de ville parce que la chaussée est particulièrement glissante ce soir.

Merci pour votre attention, à très bientôt.

*La séance est levée à 21 heures 45.*